

# Partie Milieu Naturel

<b>Introduction</b>	<b>P.39</b>	<b>Monuments Historiques</b>	<b>P.62</b>	<b>Inventaire sectoriel</b>	<b>P.78</b>
<b>Inventaire thématique - milieu naturel</b>	<b>P.40</b>	<b>Itinéraires</b>	<b>P.66</b>	<b>Introduction</b>	<b>P.78</b>
<b>Géologie</b>	<b>P.40</b>	<i>Les voies romaines</i>		<b>Présentation des grandes unités paysagères</b>	<b>P.79</b>
<i>Histoire géologique</i>		<i>Les voies d'eau</i>		<i>Grands causses et gorges</i>	
<b>Topographie</b>	<b>P.42</b>	<i>Les chemins marchands de muletiers, saliniers et la transhumance</i>		<i>Contreforts</i>	
<i>Les principaux types de relief</i>		<i>Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle L'A75</i>		<i>Garrigues</i>	
<b>Hydrologie</b>	<b>P.44</b>			<i>Basse vallée de l'Hérault</i>	
<i>Les principales unités hydrographiques</i>		<b>Morphogénèse des villages</b>	<b>P.68</b>	<b>Grands causses et gorges</b>	<b>P.80</b>
<b>Climatologie</b>	<b>P.46</b>	<i>Sitologie</i>		<i>Causse du Larzac</i>	
<i>Les particularités climatiques</i>		<i>Typologie des villages</i>		<i>Gorges de la Vis</i>	
<b>Pédologie</b>	<b>P.47</b>	<b>Urbanisme</b>	<b>P.69</b>	<b>Contreforts</b>	<b>P.84</b>
<i>Les principaux types de sols</i>		<i>SCOT</i>		<i>Lodève, Lergue et contreforts du Larzac</i>	
<b>Ecologie</b>	<b>P.48</b>	<i>PLU</i>		<i>Creuset géologique du Salagou</i>	
<i>Les principaux habitats naturels</i>		<i>Carte communale</i>		<b>Garrigues</b>	<b>P.88</b>
<b>Dispositifs de protection</b>	<b>P.50</b>	<b>Labels</b>	<b>P.70</b>	<i>Garrigues d'Aumelas et de la Moure</i>	
<i>Les inventaires</i>		<i>Plus Beaux Villages de France</i>		<i>Gorges de l'Hérault et leurs causses</i>	
<i>Natura 2000</i>		<i>Les circulades</i>		<b>Basse vallée de l'Hérault</b>	<b>P.92</b>
<i>Les acquisitions foncières</i>		<i>Villages de caractère</i>		<i>Piémonts des garrigues d'Aumelas et de la Moure</i>	
<i>Les protections réglementaires</i>		<i>Villes et Pays d'Art et d'Histoire</i>		<i>Plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac</i>	
<b>Bilan milieu naturel</b>	<b>P.56</b>	<b>Activités traditionnelles</b>	<b>P.72</b>	<i>Plaine de l'Hérault de Canet à Pézenas</i>	
<b>Inventaire thématique - socio-culturel</b>	<b>P.58</b>	<i>Viticulture</i>		<b>Bilan patrimoine d'intérêt Pays</b>	<b>P.98</b>
<b>Archéologie</b>	<b>P.58</b>	<i>Oléiculture</i>			
<i>Néolithique</i>		<i>Filière textile</i>			
<i>Âge des métaux</i>		<b>Ethnologie</b>	<b>P.74</b>		
<i>L'Antiquité gallo-romaine</i>		<i>Occitan</i>			
<i>Le haut Moyen-Âge</i>		<i>Contes et légendes</i>			
<b>Histoire</b>	<b>P.60</b>	<i>Animaux totémiques</i>			
<i>Histoire médiévale temporelle</i>		<i>Festivités</i>			
<i>Histoire médiévale religieuse</i>		<i>Personnages célèbres</i>			
<b>Architecture</b>	<b>P.61</b>	<i>Jeu de balle du tambourin</i>			
<i>Architecture civile</i>		<i>Gastronomie</i>			
<i>Architecture religieuse</i>		<b>Bilan socio-culturel</b>	<b>P.76</b>		
<i>Patrimoine vernaculaire</i>					



# Introduction

Cette présentation du patrimoine d'intérêt Pays, dont l'ambition n'est pas ici de réaliser un inventaire précis et détaillé du patrimoine des 77 communes du Pays, contient plusieurs niveaux de lecture permettant une interprétation adaptée en fonction des différents besoins des acteurs.

Une description analytique des principales richesses du Pays, qui se veut la plus large possible en évoquant aussi bien le patrimoine matériel qu'immatériel, est accompagnée d'une approche cartographique des sites majeurs d'intérêt Pays. Le tout permet de dégager des enjeux patrimoniaux sur l'ensemble du territoire Cœur d'Hérault.

En premier lieu, le patrimoine local est étudié sous une approche thématique où sont indiquées les principales richesses patrimoniales du Pays. Pour plus de clarté et de précision, le patrimoine naturel est dissocié du patrimoine socio-culturel.

Une seconde entrée sectorielle propose une approche plus transversale au travers notamment de la notion de paysage et permet ainsi de cerner les enjeux de chaque micro-territoire qui compose le Pays.

# Géologie

Le Pays Coeur d'Hérault possède un patrimoine géologique remarquable puisque l'on peut y apercevoir l'ensemble des roches représentatives des temps fossilifères ainsi que plusieurs sites exceptionnels. Dans ce pays où les roches affleurent et marquent le paysage, la variété est le reflet d'autant de changements des conditions géologiques, qui font ressembler le territoire à une vaste palette où les couleurs semblent mélangées.

## Histoire géologique

### Ere Primaire (-540 à -250 millions d'années)

Pendant une grande partie de l'ère primaire (environ 250 MA), la mer recouvre complètement l'Hérault. Les dépôts marins qui s'accumulent (surtout sables et argiles) vont ensuite être fortement plissés et déformés. Ils font alors partie d'une immense chaîne de montagnes, la Chaîne Hercynienne.

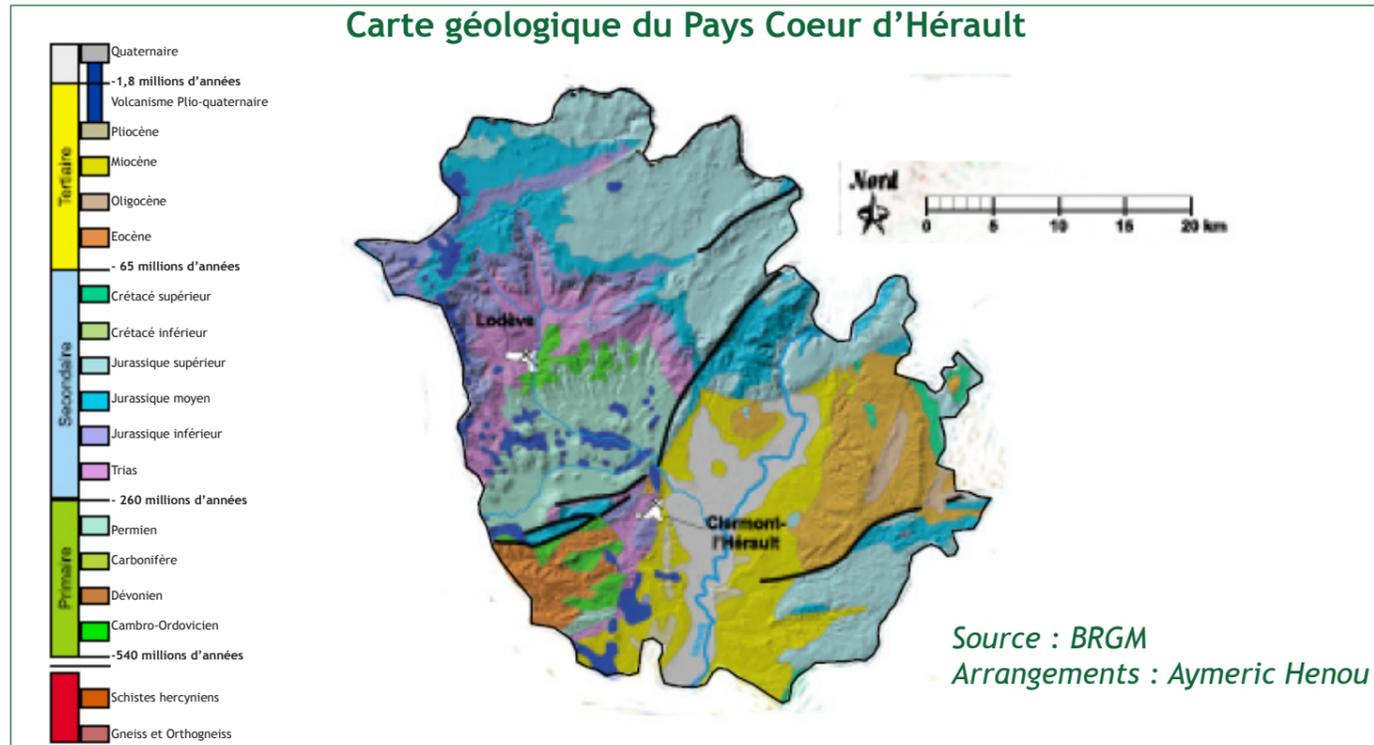
Cette Chaîne Hercynienne s'érode dès la fin du Carbonifère (bassin houiller de Graissessac) puis au cours du Permien, l'érosion se poursuit sous un climat tropical. Colorées par l'oxydation du fer qu'elles contiennent, les « ruffes » du Salagou se forment alors (anciens sables et argiles déposés par les eaux courantes). Ces dépôts séchent ensuite au soleil et se craquèlent (fentes de dessiccations). Des reptiles ont laissé leurs empreintes sur les sédiments encore meubles (Dalle de la Lieude).

### Ere Secondaire (-250 à -65 millions d'années)

Au Jurassique et au Crétacé inférieur, l'Hérault était recouvert par une mer chaude où s'accumulèrent d'énormes épaisseurs de calcaires issus des animaux marins. Les dépôts calcaires du Jurassique forment ainsi une grande partie des paysages marquants du Pays : le Sud des Causses, les gorges de l'Hérault, les garrigues d'Aumelas et de la Moure...

### Ere Tertiaire (-65 à -1,8 millions d'années)

C'est une période riche en événements tectoniques. Des Pyrénées à la Provence, une nouvelle chaîne de montagne se forme : la chaîne pyrénéo-provençale. Par la suite, l'érosion et l'effondrement de ces reliefs au niveau du golfe du Lion provoquent le retour de la mer à deux reprises (début Miocène puis Pliocène).



La fin de la période tertiaire est marquée par le soulèvement du sud du Massif Central (Montagne Noire, Causses, Cévennes), et par l'apparition des volcans. Les roches volcaniques qui s'étendent de l'Escandorgue jusqu'à Agde appartiennent à la fin du tertiaire et à une partie du quaternaire (de 2,5 MA à 650 000 ans). Ces volcans ont été attaqués par l'érosion au cours du quaternaire, et parfois il ne subsiste plus que leurs anciennes cheminées, des filons ou des coulées, comme dans le bassin du Salagou.

### Ere Quaternaire (-1,8 millions d'années à nos jours)

Au cours de cette ère, l'alternance de climats froids et de climats proches de la période actuelle provoque l'érosion par le gel et la variation du niveau marin. En période froide, le niveau marin plus bas favorise le creusement des vallées et des canyons alors qu'en période chaude, la mer remonte et épand les dépôts sableux et caillouteux.

Commencée au tertiaire, la dissolution des roches calcaires chargée de gaz carbonique favorise la création de paysages karstiques bien particuliers. Soluble, le calcaire est incapable de retenir l'eau et génère des dépressions fermées telles les dolines ou sotchs (sentier des sotchs de Robert à Sorbs). Sous la surface, la dissolution du calcaire crée des avens ou des grottes pouvant atteindre des dimensions impressionnantes (Grottes de la Clamouse et de Labeil).

Enfin, les dolomies forment des sites spectaculaires (Cirque de Mourèze, environs du Caylar). Elles se fractionnent en rochers gris, qui s'isolent les uns des autres et forment des champs chaotiques et pittoresques de cheminées et de colonnes. Le grésou, sable issu de cette érosion, s'accumule au pied des rochers.

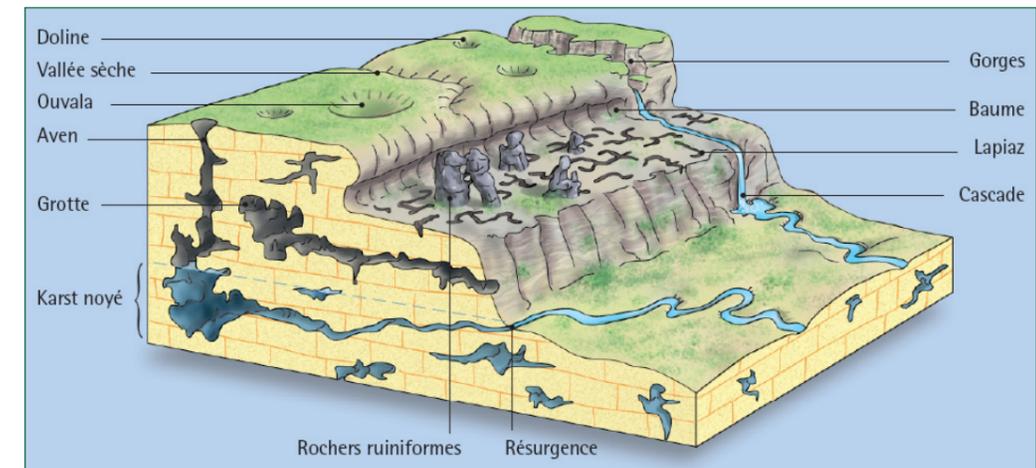
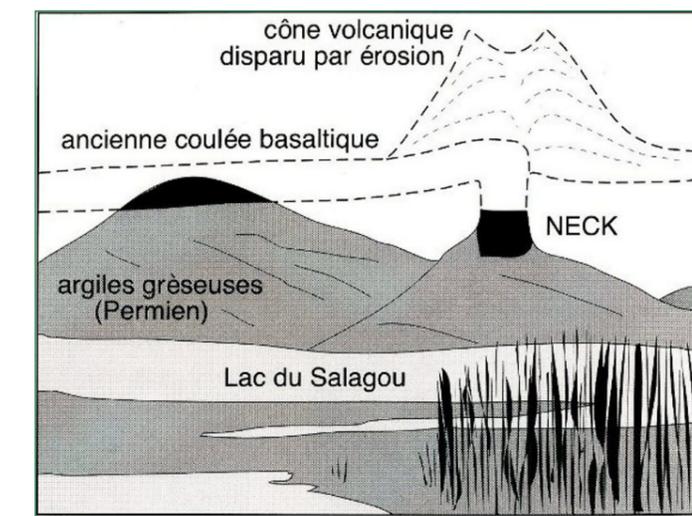


Schéma des principales formes karstiques (François Puzenat)

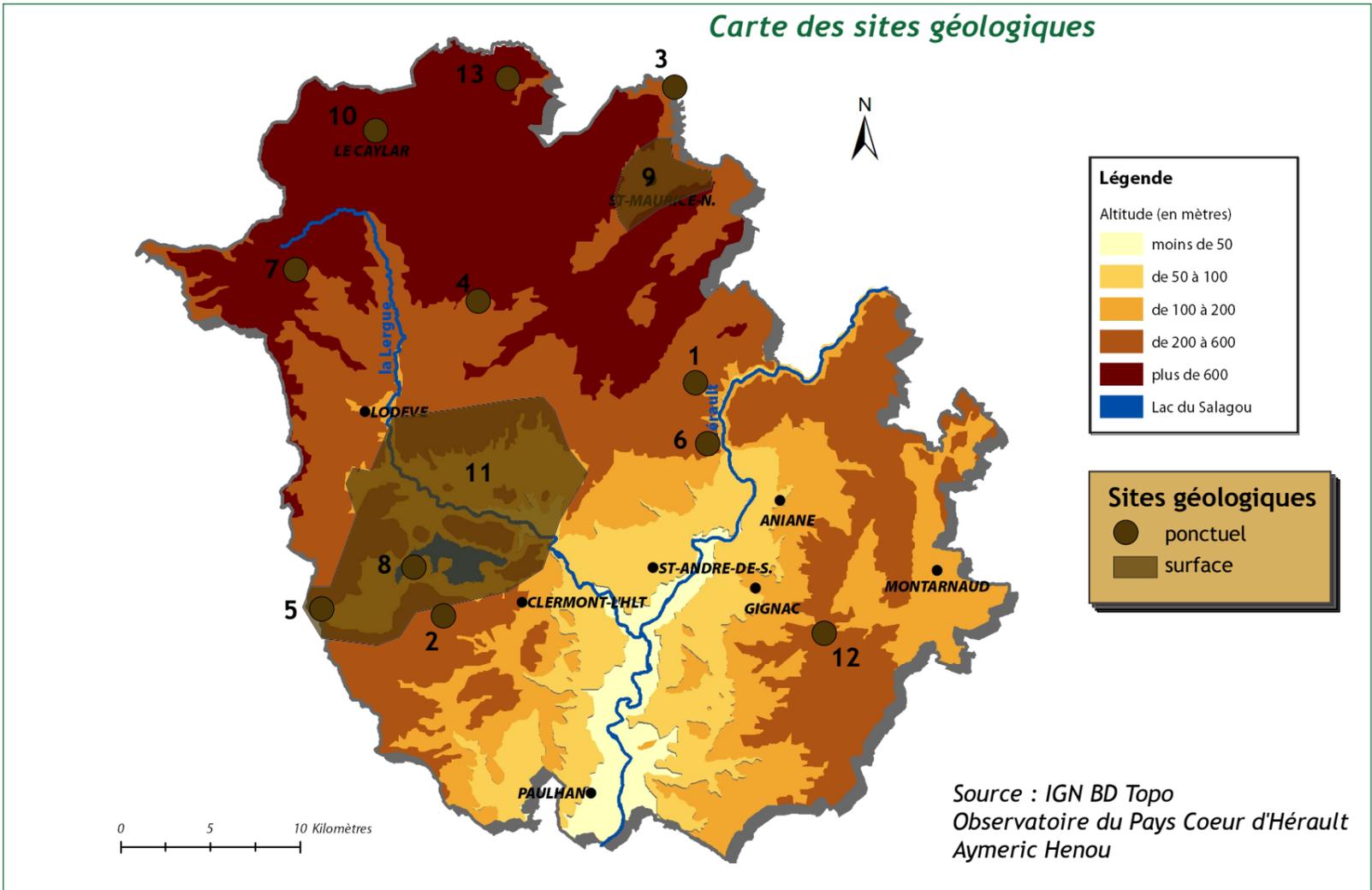


Volcanisme quaternaire dans le Lodévois  
(Géologie du Languedoc-Roussillon de JC-Bousquet)



# Sites d'intérêt Pays

- 1) Cirque de l'Infernet (St-Guilhem-le-Désert)
- 2) Cirque de Mourèze
- 3) Cirque de Navacelles
- 4) Cirque du bout-du-monde (St-Etienne-de-Gourgas)
- 5) Dalle de la Lieude (Mérifons)
- 6) Grotte de Clamouse (St-Jean-de-Fos)
- 7) Grotte de Labeil (Lauroux)
- 8) Neck du Salagou (Salasc)
- 9) Polje de St-Maurice-Navacelles
- 10) Chaos dolomitique du Caylar
- 11) Ruffes et basaltes du Salagou
- 12) Site paléontologique d'Aumelas
- 13) Sotchs de Sorbs



## Ressources Bibliographiques

### Ouvrages

- Bousquet, «Géologie du Languedoc-Roussillon», BRGM et Presses du Languedoc, Montpellier, 1997
- Bousquet, «La Géologie de l'Hérault», Les Ecologistes de L'Eu-zière, Prades-le-Lez, 1991

### Etudes

- Rossi et Le Strat, «Inventaire du Patrimoine géologique de l'Hérault», BRGM, 2000
- Bouteloup, «Projet d'implantation à Villeneuve d'un Parc Géologique Languedocien», 2002

### Internet

- DIREN, «Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon», [www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr)

## Enjeux

### Forces

- Diversité géologique remarquable autour du Salagou
- Paysage très coloré par l'affleurement du minéral qui a offert aux bâtisseurs une large palette de couleurs visibles sur certains murs polychromes.
- Nombreux sites remarquables dont 2 classés Grands Sites de France (Navacelles et St-Guilhem-le-Désert) et de nombreuses autres curiosités comme les cirques de Mourèze, du Bout-du-monde, les ruffes et basaltes du Salagou, la dalle de la Lieude, les chaos dolomitiques du cause...

### Opportunités

- Structurer la gestion des sites géologiques (protection, entretien, valorisation)
- Valoriser la géologie du Coeur d'Hérault comme un patrimoine exceptionnel
- S'appuyer sur la richesse du site du Salagou

### Faiblesses

- Fragilité de certains sites à cause de l'érosion et/ou de la surfréquentation touristique (ex : dalle de la Lieude)
- Sites pas toujours bien aménagés (ex: Mourèze, Lieude, Saut du poisson,...)

### Menaces

- Risque de dégradation des sites non aménagés
- Disparition des empreintes de la Lieude si aucun aménagement n'est réalisé rapidement
- Recouvrement de certains sites géologiques par la végétation (garrigue)

# Topographie

Le Coeur d'Hérault est un espace de transition entre la montagne méridionale du Massif Central, le piémont et la plaine du Bas-Languedoc. Le relief est un facteur fondamental permettant de différencier les grands ensembles des paysages Héraultais.

Cette situation d'espace carrefour, variant de 20m dans la vallée de l'Hérault à 879m au pic de L'Aramont dans le Larzac, offre des belvédères et des cirques remarquables principalement situés dans la zone des piémonts.

## Les principaux types de reliefs

### Les zones de montagne

- Le Larzac, situé au Nord du territoire entre 700-800m d'altitude, est un vaste plateau tabulaire calcaire (300 km<sup>2</sup>), aride et peu boisé, délimité par des canyons (Pas de l'Escalette, cirque de Navacelles, cirque de l'Infernet). Le massif du Larzac se prolonge au Sud-Est jusqu'aux gorges de l'Hérault et remonte légèrement au contact de la Séranne (942 m).

- Le Larzac se différencie au Nord-Ouest du plateau de l'Escandorgue (20km de long pour 2 à 5 de large), de 600m à 800m, coulée basaltique au relief inversé en surplomb de la vallée de la Lergue et du bassin Lodévois. De surface rectiligne, cette mince échine nord-sud possède des contours sinueux et digités.

- La dorsale d'Aumelas forme, à l'extrémité Est du territoire, un important massif de garrigues d'altitude moyenne (349m au point culminant). Cet ensemble matérialise la frontière entre le Coeur d'Hérault et la plaine Montpelliéraine.

### Les piémonts

Situés entre 100m et 600m d'altitude, les piémonts s'étendent au pied des causses sur une grande partie centrale du territoire, de part et d'autres des vallées de l'Hérault et de la Lergue.

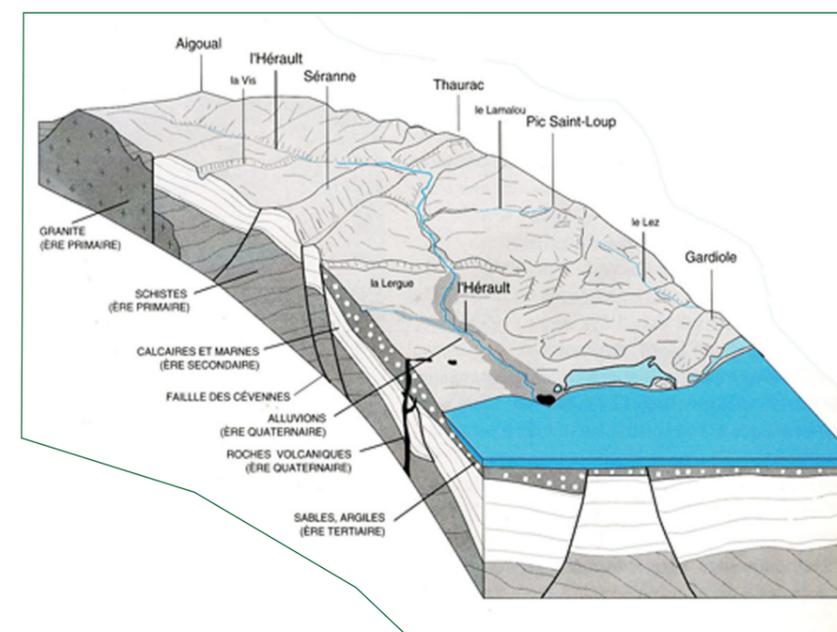
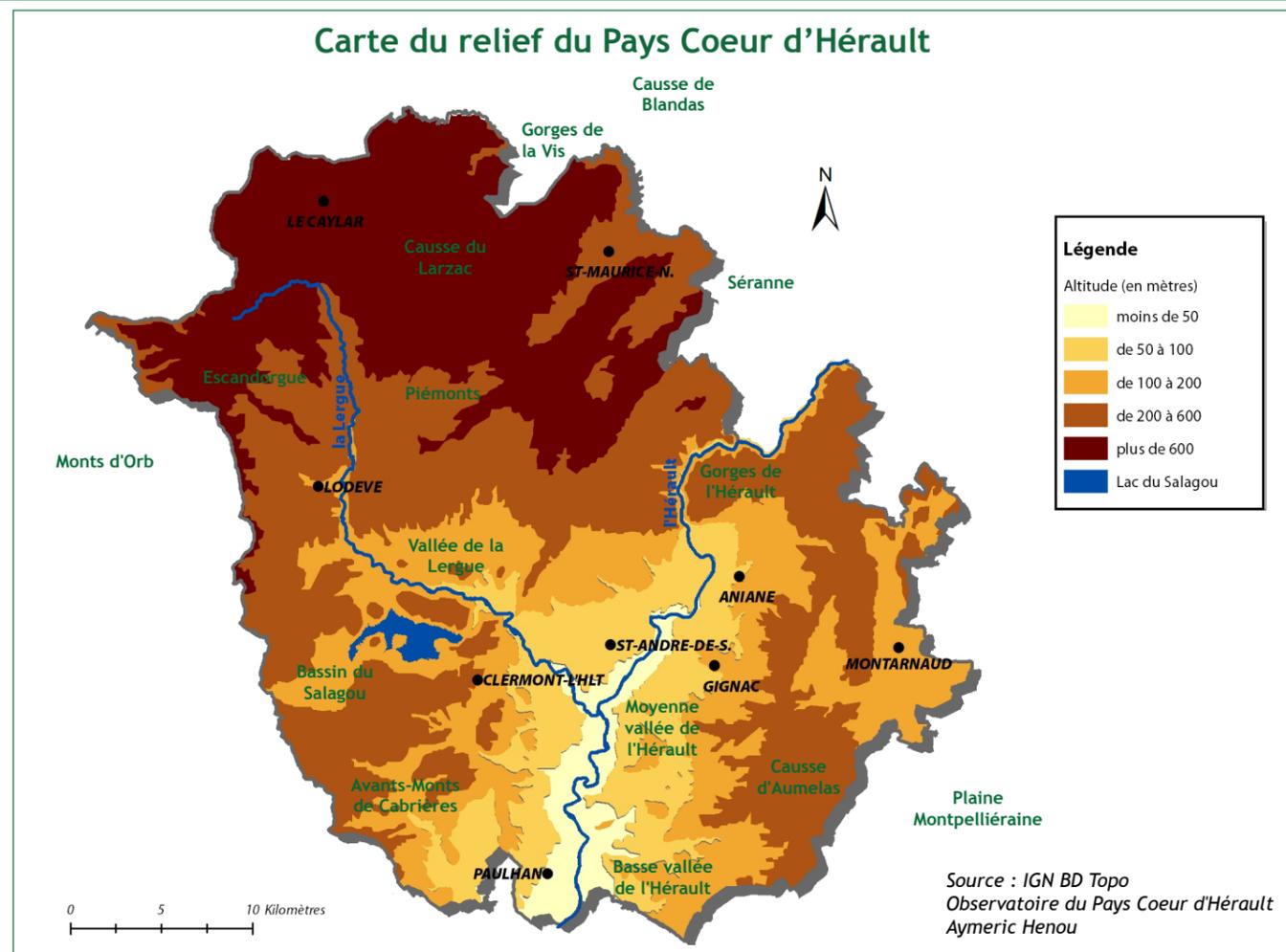
Les piémonts, composés de petites buttes dénommées «puechs», forment les horizons des plaines et sont des lignes d'accroches privilégiées des villages. Ces espaces offrent des situations dominantes ouvrant de larges vues vers l'aval et peuvent être considérés comme étant des vitrines bien perceptibles des paysages.

- La dépression de Lodève et du Salagou relie le plateau du Larzac et l'Escandorgue par des versants escarpés aux contours sinueux. Plusieurs pitons rocheux jalonnent le paysage et ont rendu possible la création de la retenue artificielle du Salagou. La partie méridionale au sud de Mourèze est plus élevée (400-500m), constituant les points de départ de la Dourbie et de la Boyne, jusqu'à ce qu'elle rejoigne la terminaison orientale de la Montagne Noire dans les avants-monts de Cabrières.

### Les territoires de plaine

La partie méridionale du secteur s'ouvre vers le Bas-Languedoc et la Méditerranée sur une plaine fluviale large de 10 km que draine l'Hérault à partir du Pont du Diable. Située à moins de 100m d'altitude, cette plaine marque un paysage aplani dont la richesse des terres constituent un vaste terroir viticole associé à la vallée de l'Hérault.

Quelques buttes de calcaires durs datant du Miocène viennent rompre avec le relief de la plaine viticole. Formé suite à l'érosion des sédiments meubles de la plaine, ce bel étage de terrasses alluviales, principalement en rive droite du fleuve, apporte une diversité paysagère et constitue des milieux refuges pour la faune.



De l'Aigoual au littoral, la disposition en paliers séparés par des failles  
(Géologie du Languedoc-Roussillon de JC Bousquet)



# Sites d'intérêt Pays

- 1) Contreforts du Larzac
- 2) Baume Auriol
- 3) Pas de l'Escalette
- 4) Pic du Mont St-Baudille
- 5) Mont Liausson
- 6) Pic de Vissou
- 7) Rocher des Fourches
- 8) Rocher des Vierges

## Ressources Bibliographiques

**Etudes**

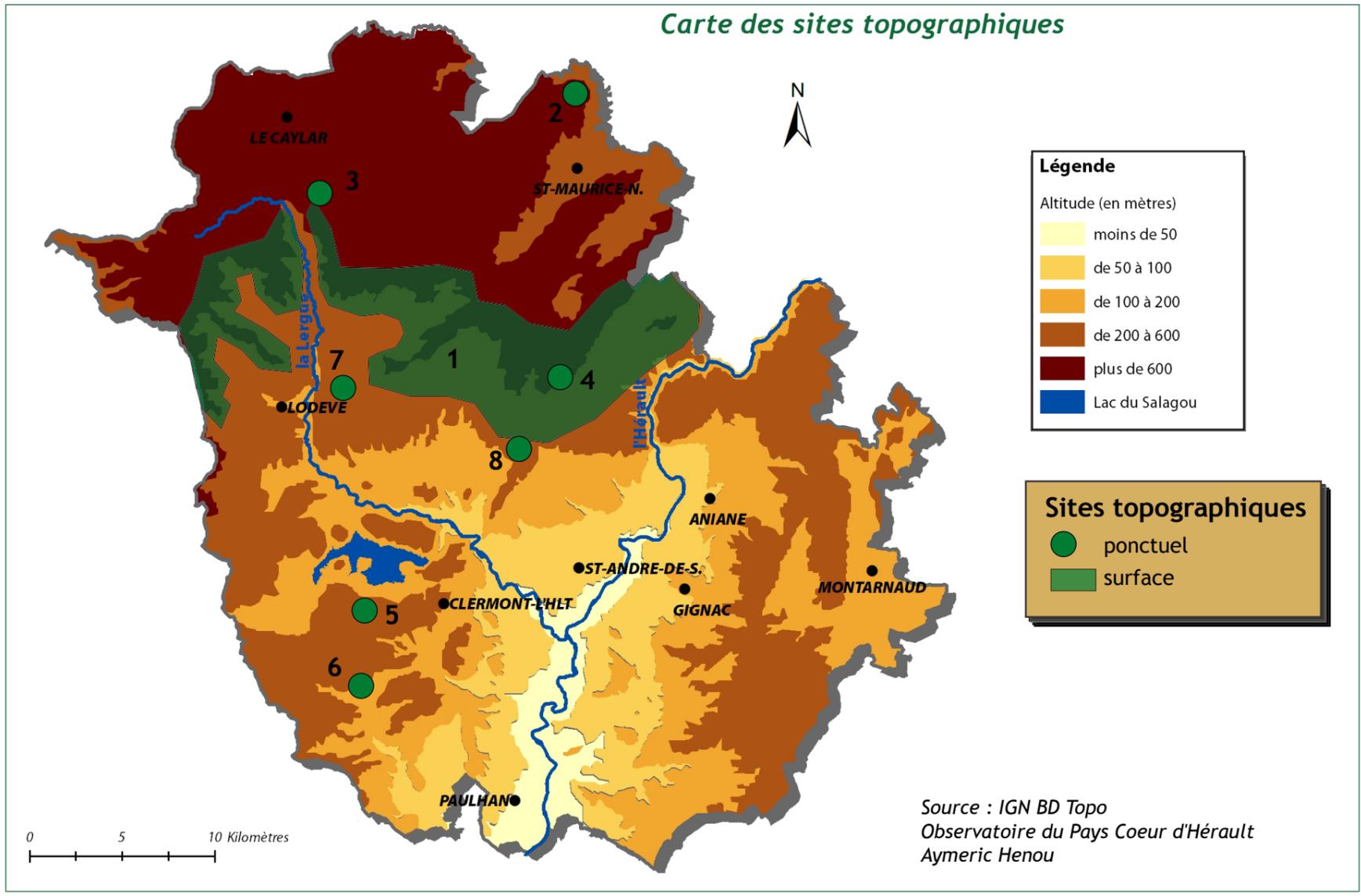
- SCET, «Etude de préfiguration du Pays Larzac-Coeur d'Herault : Observatoire», 2002

**Internet**

- DIREN, «Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon», [www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr)
- CRPF, «Schémas régionaux de gestion sylvicole», [www.crfp-lr.com](http://www.crfp-lr.com)

**Guides**

- CC Vallée de l'Herault, «A la découverte des espaces naturels de la Vallée de l'Herault», 2007
- FFRP, «Tour du Larzac méridional», partenariat avec la CC du Lodévois-Larzac et le CPIE des Causses méridionaux, 2005



## Enjeux

### Forces

- Diversité paysagère due à cette situation d'espace carrefour entre la bordure méridionale du Massif Central et la plaine de l'Herault
- Nombreux panoramas remarquables (Pas de l'Escalette, St-Baudille, Rocher des Vierges,...) parfois aménagés de sites d'interprétation
- Les piémonts sont des espaces où le relief s'exprime particulièrement bien au travers de nombreux sites de qualité

### Opportunités

- Amélioration des sites permettant la lecture de paysage (interprétation, table d'orientation,...)
- Développement de la randonnée en tant qu'excellent moyen de sensibilisation à la géomorphologie
- Le relief est une notion accessible qui peut sensibiliser un public très large

### Faiblesses

- Certaines tables d'orientations sont parfois en mauvais état et pas toujours dans l'«esprit» de l'interprétation

### Menaces

- La lecture de paysage ne doit pas se contenter de citer simplement des noms de lieux sur un schéma mais elle doit plutôt inciter à venir ressentir les paysages alentours.
- Attention toutefois à ne pas surcharger les sites avec des panneaux formant des verrues dans le paysage

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008

# Hydrologie

A l'image du département qui porte le nom de son fleuve emblématique, l'eau, si précieuse et parfois si dangereuse, est un facteur déterminant dans l'organisation d'un territoire.

Les régimes contrastés des cours d'eau méditerranéens ont deux visages très différents car ils sont généralement asséchés en période estivale et peuvent au contraire occasionner des crues dévastatrices lors des périodes orageuses.

La relation des hommes avec l'eau traduit bien l'ambivalence éprouvée à son égard, entre mélange passionnel de crainte mortelle et d'amour vital.

## Les principales unités hydrographiques

### Les gorges de la Vis

La Vis creuse de gigantesques gorges qui servent de limite avec le département du Gard. Elle prend naissance dans les Cévennes, disparaît dans le sol pour réapparaître en une impétueuse résurgence près des moulins de la Foux, où son débit la classe au huitième rang des sources de France.

Au fond du canyon, 300m plus bas que le causse, la Vis tombe en cascade à Navacelles. Le village situé au fond des gorges, est dominé par des versants recouverts de quelques éboulis vifs, qui dessinent un grand amphithéâtre. Le cirque correspondant à l'ancien cours de la Vis est un phénomène typique des rivières dont le tracé sinueux dessinent de nombreux méandres. Trois autres méandres dont celui de Vissec ont également été abandonnés mais celui de Navacelles reste le plus impressionnant, en tant que site classé Grand Site de France emblématique du Coeur d'Hérault.

### Les gorges et la vallée de l'Hérault

Le fleuve Hérault constitue l'élément structurant du territoire de la communauté de communes de la vallée de l'Hérault. L'Hérault prend naissance à 1400m d'altitude sur le versant méridionale du mont Aigoual. Son bassin versant de 2500 km<sup>2</sup> et son débit moyen de 48m<sup>3</sup>/s le placent comme le fleuve côtier le plus important du Bas-Languedoc.

Au nord, les gorges creusées par le fleuve dans les terrains calcaires offrent de spectaculaires paysages rocheux escarpés et encaissés alors qu'au sud du pont du diable, le fleuve serpente à travers la plaine alluviale, bordé de ripisylves accueillant une végétation luxuriante.

### La vallée de la Lergue

Au nord de Lodève, les vallées encaissées de la Lergue et de ses affluents entaillent le plateau du Larzac tandis qu'au sud de la commune, la vallée de la Lergue s'agrandit dans le secteur du Salagou. Prenant naissance au-dessus du Pas-de-l'Escalette sur la commune de Rives, la Lergue récupère les eaux de la Brèze et du Laurounet aux abords de Soubès, puis celles de l'Aubaygues et du Salagou pour enfin rejoindre l'Hérault à Brignac après avoir parcouru 35 km. La vallée de la Lergue représente un élément identitaire fort du Lodévois. Son tracé a par ailleurs été repris par l'A 75.

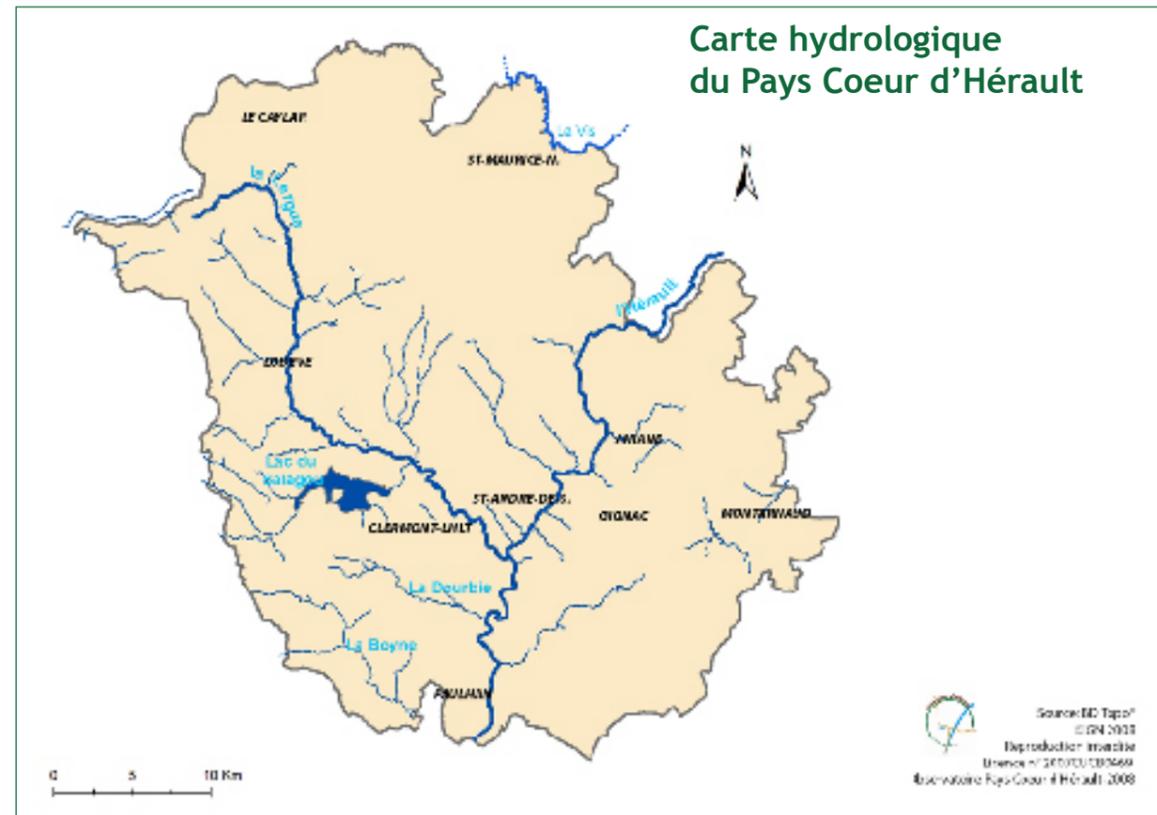
### Lacs et étendues d'eau

Suite aux crues qui ont marqué l'année 1958, le Conseil Général de l'Hérault décide d'édifier un barrage au Salagou de 957m de long et 62m de haut, réalisé de 1964 à 1968. Le lac du Salagou, d'une superficie de 750 ha, est un site classé qui constitue non seulement un réservoir pour la biodiversité mais il représente également un paysage d'eau pittoresque ainsi qu'une source de loisirs aquatiques où l'intégration des équipements est fondamentale.

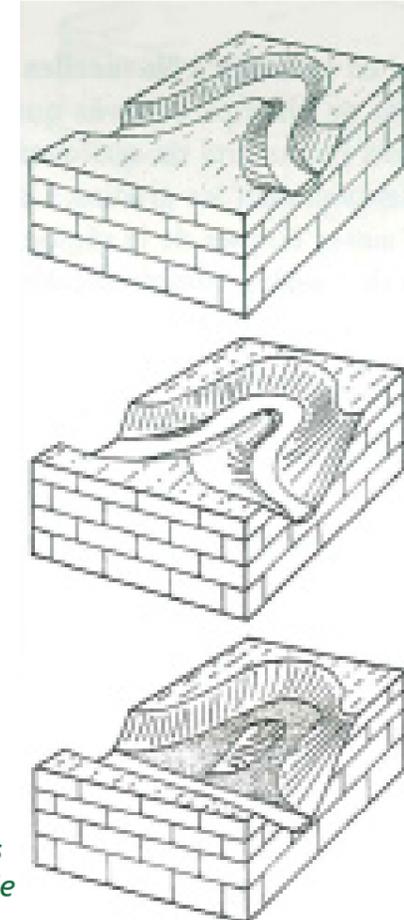
On peut mentionner la curiosité du lac des Rives, nappe d'eau temporaire qui n'existe qu'exceptionnellement après de fortes pluies, par la saturation de la nappe aquifère contenue dans les dolomies.

### Les eaux souterraines

Le réseau karstique du Larzac explique que l'eau ne s'écoule pas en surface mais en profondeur, créant ainsi tout un réseau hydrographique souterrain, visible sur certains sites pittoresques situés en bordure du causse (résurgence de la Foux, grotte de Labeil, grotte de la Clamouse,...).



## Evolution du méandre de Navacelles



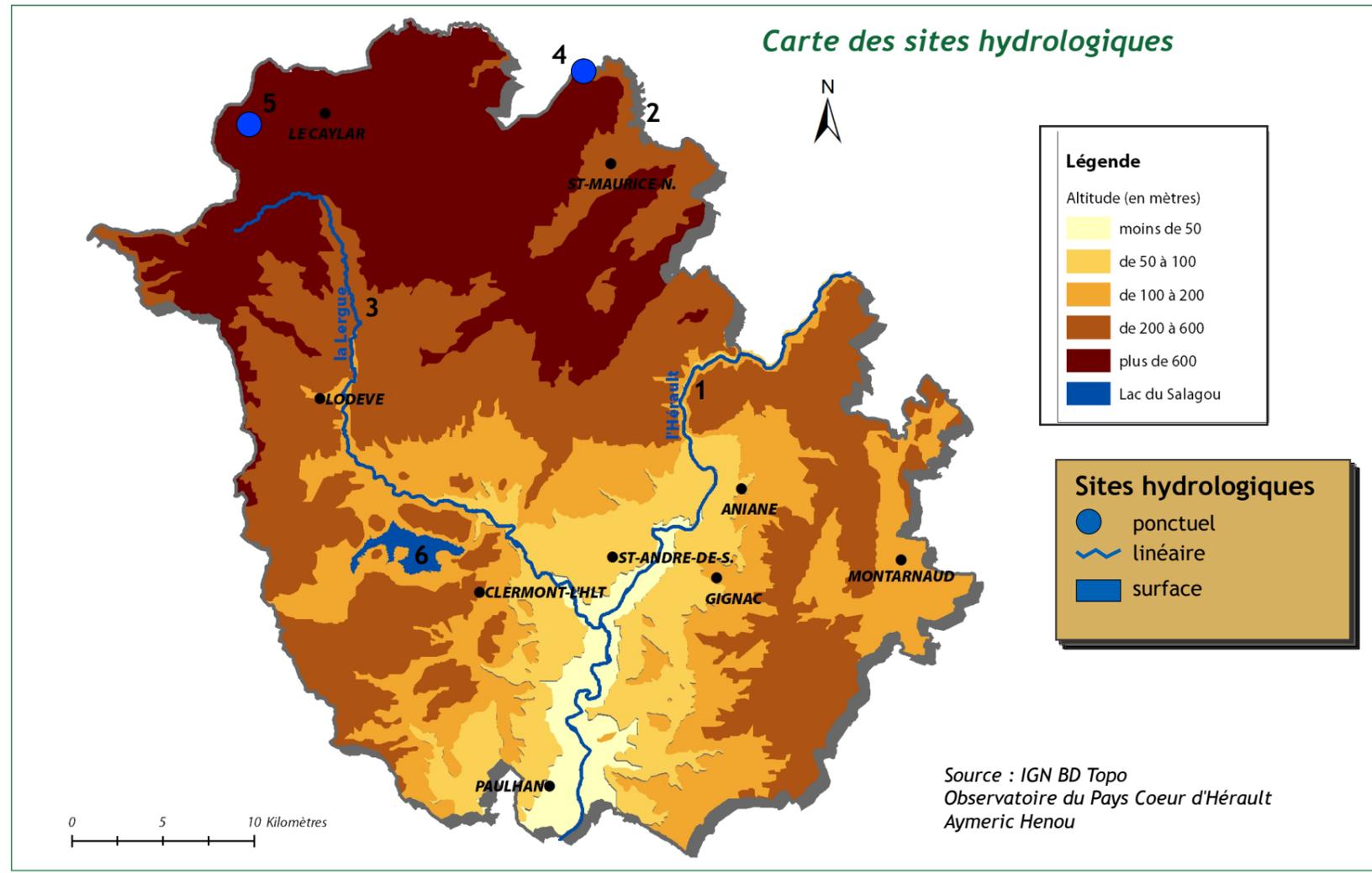
Géologie de  
l'Hérault des  
Ecologistes de  
l'Euzière



# Sites d'intérêt Pays

- 1) Gorges de l'Hérault
- 2) Gorges de la Vis
- 3) Vallée de la Lergue
- 4) Résurgence de la Foux (Navacelles)
- 5) Lac temporaire des Rives
- 6) Lac du Salagou et son barrage

Le petit patrimoine hydraulique (moulins, lavognes, fontaines,...) n'est pas cartographié car trop nombreux mais il constitue un véritable patrimoine vernaculaire à considérer



## Ressources Bibliographiques

**Ouvrages**

- Bousquet, «La géologie de l'Hérault», Les Ecologistes de l'Eu-zière, 1991

**Internet**

- DIREN, «Atlas des paysages du Languedoc-Roussillon», [www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr](http://www.languedoc-roussillon.environnement.gouv.fr)

**Guides**

- CC Vallée de l'Hérault, «A la découverte des espaces naturels de la Vallée de l'Hérault», 2007

Remarque : Domaine souvent englobé car intimement lié au paysage et à la géologie, regroupés dans les notions de géomorphologie et d'hydrogéologie.

## Enjeux

### Forces

- Présence de 2 grands sites de France (gorges de la Vis et de l'Hérault à Navacelles et St-Guilhem-le-Désert) et d'un site classé (lac du Salagou) dont le patrimoine est fortement lié à l'eau
- Projet d'aménagement sur l'ensemble du site du pont du diable
- Restauration du petit patrimoine lié à l'eau sur la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, valorisée au travers de sentiers de randonnée thématiques

### Opportunités

- Possibilité de s'appuyer sur la thématique de l'eau pour prévoir des projets de valorisation cohérents (ex: Vallée de l'Hérault)
- Aménagement des berges, notamment sur la Lergue
- Améliorer la valorisation des constructions liées à l'eau (barrage du Salagou, patrimoine vernaculaire, pont de Gignac,...)

### Faiblesses

- Certains cours d'eau sont parfois mal aménagés (bétonnage, enrochage, enfrichage,...) et ne sont pas toujours associés à la notion de patrimoine
- Peu de valorisation de la vallée de la Lergue et de ses berges

### Menaces

- Difficulté d'avoir une gestion patrimoniale globale sur l'ensemble d'un cours d'eau (multiplicité des acteurs)
- Nombreux enjeux liés à l'eau qui peuvent contraindre certains projets patrimoniaux

# Climatologie

De type méditerranéen, le climat du Coeur d'Hérault est chaud, sec et très ensoleillé. Bien qu'il soit plus contrasté par le relief sur les régions du causse et des piémonts que dans la plaine de l'Hérault, ce climat favorise les activités de plein air grâce à sa luminosité et à son ciel souvent dégagé.

Ses caractéristiques sont des étés chauds et secs interrompus par quelques violents épisodes orageux, des hivers assez doux avec très peu de neige et des intersaisons en automne et au printemps, aux pluies abondantes appelées épisodes cévenols.

**Les particularités climatiques** (Météo-France, CRPF du Languedoc-Roussillon)

## Les températures

Le climat méditerranéen est caractérisé par une température moyenne annuelle élevée d'environ 15°C (14,7°C à Gignac), qui se dégrade avec l'altitude. Attention à ne pas généraliser la douceur du climat à l'ensemble du Pays car des différences très marquées sont perceptibles entre les secteurs de plaine et les secteurs de plateaux et de piémonts.

Le climat méditerranéen est également très variable en fonction des années et des saisons. L'été, la température peut atteindre 44°C sous abri alors qu'en plein hiver le thermomètre est déjà descendu à -29°C en plaine ! La proximité de la mer adoucit tout de même ces extrêmes.

L'ensoleillement est en moyenne de 2700 heures par an, valeur conforme avec les moyennes de l'arc méditerranéen français.

## Les pluies

Les particularités du relief se traduisent par une augmentation régulière des pluies à mesure que l'on monte en altitude, avec plus de 1000mm de précipitations moyennes annuelles sur les secteurs les plus élevés contre 600 à 800mm en plaine (1100m à Lodève, 762m à Aniane).

La répartition annuelle fait apparaître un été très sec au fort déficit hydrique, suivi d'un automne aux pluies abondantes. La neige et le gel sont rares sauf à partir de 600m.

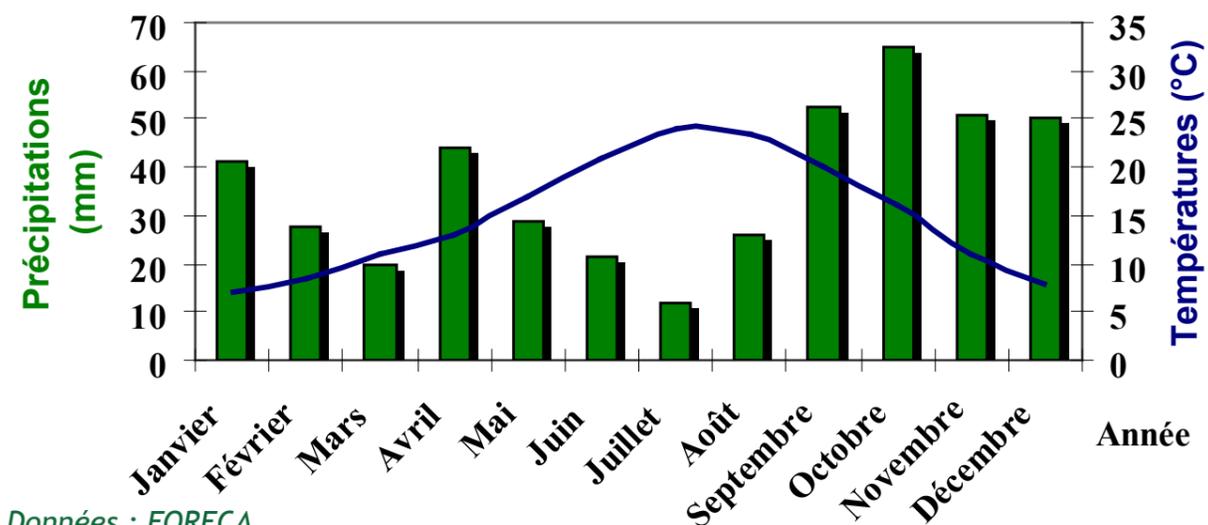
## Les vents

La Tramontane souffle sur tout le département, de manière plus intense dans la partie occidentale de l'Hérault. C'est un vent sec de nord-ouest très fréquent en hiver et au printemps, mais que l'on peut observer en toute saison.

Le Marin (sud-est) et le Grec (est), plus rares, sont des vents souvent très violents associés à des passages perturbés en Méditerranée. Ils sont accompagnés d'un temps couvert et de pluies importantes.

Le Mistral, orienté nord-nord-est, ne touche guère que la bordure est du département.

Diagramme ombrothermique de Clermont-l'Hérault



Données : FORECA

Arrangements : Aymeric Henou

## Enjeux

### Forces

- Climat méditerranéen qui attire de nombreux touristes (héliotropisme)
- Fort taux d'ensoleillement (environ 2700h/an), favorable aux activités de plein air
- Climat permettant l'existence de nombreuses espèces végétales et animales méditerranéennes

### Opportunités

- Potentiel touristique renforcé naturellement par un climat méditerranéen très attractif
- Possibilité de prévoir des activités de plein air tout au long de l'année
- Les plans de prévention des risques (inondations et incendies) limitent les risques de catastrophe humaine liés aux excès climatiques

### Faiblesses

- Problèmes récurrents de sécheresse en période estivale
- Épisodes cévenols qui entraînent parfois des crues dévastatrices
- Les vents secs assoiffent la végétation en été et propagent les incendies

### Menaces

- Risque important d'incendies
- Crues qui peuvent provoquer de véritables catastrophes humaines si l'urbanisation n'est pas maîtrisée



# Pédologie

Bien que parfois complexe et peu attractive, l'étude des sols permet d'appréhender la nature d'une manière transversale car la composition des sols résulte de l'interface entre géologie, écologie et gestion anthropique.

Globalement, les sols du Coeur d'Hérault sont basiques (terrains calcaires), peu épais avec un horizon unique au-dessus de la roche-mère. Squelettiques voir absents sur les rochers, les sols peuvent cependant prendre de l'épaisseur dans les dolines et les poljés comblés d'argile.

## Les principaux types de sols (d'après CRPF LR)

### Les sols fertiles et profonds

#### Les sols rouges méditerranéens

Sur les calcaires massifs se sont développés des sols rouges fersiallitiques (déshydratation du fer) dont la terre rouge s'accumule et forme des sols fertiles et profonds dans les dépressions karstiques dont elle tapisse les fonds. On parle alors de dolines et de poljés pour les grandes superficies.

#### Les sols alluviaux

Dans les vallées, à la faveur des dépôts alluvionnaires, se sont formés des sols calcimorphes, limoneux-argileux, profonds et fertiles.

#### Les ségalas

Terres autrefois cultivées en seigle (d'où leur nom), les ségalas sont de vastes terres fertiles qui résultent de calcaires à chailles riches en nodules siliceux. Présent sur le causse

#### Les sols bruns calcaires ou acides

Présents généralement sur les versants de faible pente et dans les secteurs d'accumulation (combes, replats, bas de versant), ces sols sont généralement profonds. Ailleurs, l'érosion est souvent à l'origine de sols superficiels.

### Les sols superficiels

#### Les sols rouges du Salagou

Les grès rouges sont souvent à l'origine de terrains superficiels et peu fertiles. Ce type de sol est très sensible à l'érosion.

#### Les rendzines

Sols peu évolués formés sur calcaires, les rendzines sont des sols lessivés où la dalle calcaire est bien souvent affleurante. Ils sont fréquents en Coeur d'Hérault.

#### Les régosols

Sol minéral brut qui résulte en partie de l'érosion de terrains mis en valeur par l'agriculture. Superficiels et discontinus, ces sols sont détremés et asphyxiants en période humide et secs en été.

## Sol sensible à l'érosion au Salagou



Photo : Leydier

## Grésou sur le site dolomitique de Mourèze



Photo : Leydier

## Enjeux

### Forces

- Les sols rouges donnent un aspect pittoresque au paysage et constituent un véritable élément du patrimoine
- Sols calcaires secs et peu évolués propices au développement de la viticulture
- Présence de sols de qualité (sols alluviaux, sols bruns, sols fersiallitiques)

### Opportunités

- Ne plus délaisser les terres essentiellement minérales mais au contraire valoriser leurs richesses et leurs spécificités
- Valoriser les sols rouges affleurants qui colorent le paysage
- Développer l'agriculture sur les dolines et les poljés des terrains karstiques

### Faiblesses

- Sols généralement peu épais sur l'ensemble du territoire
- Sols parfois très sensibles à l'érosion, notamment sur les terrains gréseux des ruffes du Salagou

### Menaces

- La lutte contre l'érosion a parfois entraîné la banalisation de certains paysages par une reconquête excessive du couvert végétal sur le minéral (Ruffes du Salagou, dolomies de Mourèze)

# Ecologie

Les massifs calcaires, fissurés, ne retiennent pas du tout l'eau en surface. Ajoutées aux conditions climatiques estivales, seules les espèces dites xérothermophiles peuvent se développer dans ces conditions de sécheresse.

Les espèces floristiques et faunistiques présentes sur le territoire du Pays Coeur d'Hérault sont ainsi de type méditerranéen. Six habitats remarquables aux aspirations différentes les accueillent et constituent des biotopes riches et diversifiés.

## Les principaux habitats naturels

### Les rivières, sources et berges

Caractérisées par une alternance de périodes d'étiage et de périodes de hautes eaux, les rivières transportent lors des crues des galets, du sable et des sédiments qui nous en apprennent beaucoup sur les provinces géologiques situées en amont.

La ripisylve constitue la forêt des berges, véritable frontière entre les milieux terrestres et aquatiques. Elle est essentiellement composée d'arbres et arbustes comme les saules, peupliers, aulnes ou frênes. Ces milieux humides en pays sec marquent ainsi un véritable contraste dans le paysage.

De manière générale, tous les points d'eau, permanents ou temporaires, constituent dans cette région méditerranéenne de hauts lieux de biodiversité, que ce soit sur les bancs de galets, dans les ripisylves ou dans les mares temporaires. Tous ont besoin de l'eau pour vivre.

Parmi les espèces emblématiques de ces milieux, on retrouve le barbeau méridional, le triton plamé, la rainette méridionale, l'écrevisse à pattes blanches ou la loutre.

### Les pelouses sèches

Ces milieux ouverts aux sols généralement pauvres sont typiques des causses et sont à mettre en relation directe avec l'activité pastorale, soit par le passage des troupeaux de brebis, soit par écobuage.

La pelouse à brachypode notamment, peut occuper de façon homogène de vastes zones ouvertes mais on peut également retrouver des pelouses où apparaissent des plantes sous-ligneuses comme le thym, la lavande aspic, l'aphyllante de Montpellier ou encore l'asphodèle.

Il faut noter que les fameuses orchidées se développent particulièrement bien sur ces pelouses sèches.

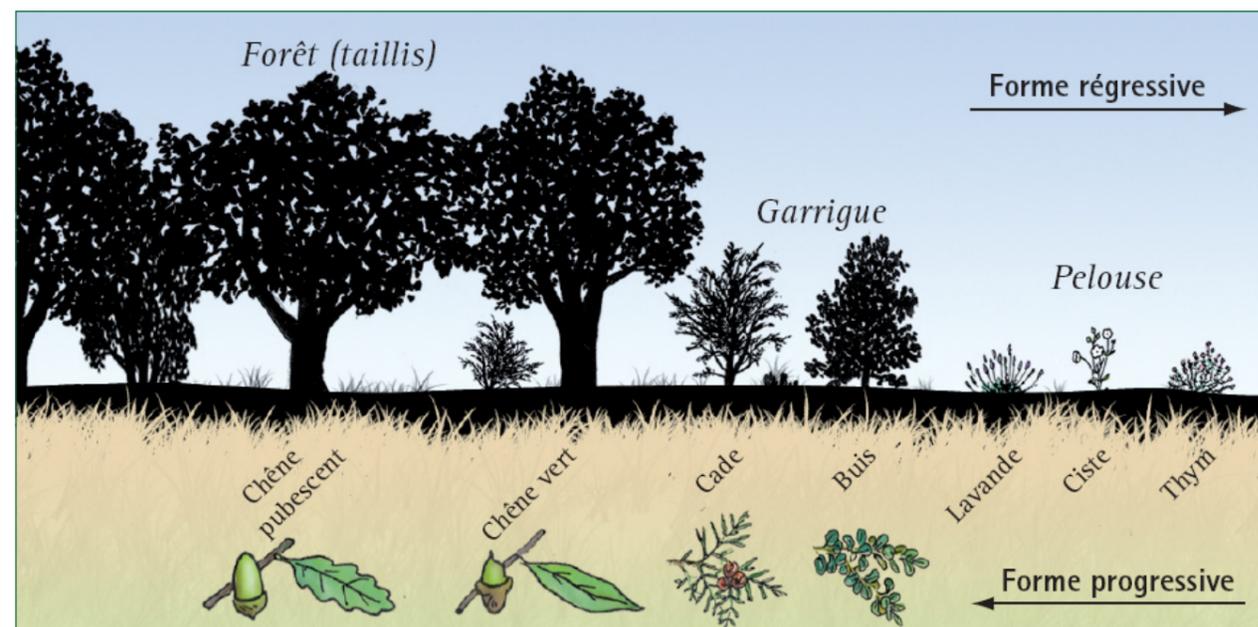


Schéma de l'évolution de la végétation (François Puzenat)

### Les garrigues

Caractéristique et emblématique des paysages méditerranéens, la garrigue peut être regroupée avec le maquis (sol siliceux) sous la notion de matorral (mot d'origine espagnole qui désigne un espace ouvert où dominent les plantes ligneuses).

C'est une formation végétale passagère, traduisant l'embroussaillage d'une pelouse sèche dans sa forme progressive ou la dégradation de la forêt dans sa forme régressive. Le terme de garrigue désigne donc des territoires fortement marqués par l'activité humaine,

Les principaux arbustes qui composent ces espaces sont le buis, le chêne kermès, le cade, le genêt scorpion, les cistes ou encore le pistachier térébinthe. Bercé par les chants estivaux des cigales, on y retrouve de nombreux invertébrés comme le criquet herbivore, la mante religieuse, les scorpions ou encore les papillons comme le citron de Provence. Les vertébrés y trouvent également leurs terrains de chasse avec le géant lézard ocellé, la couleuvre de Montpellier, les fauvettes méditerranéennes ou le très coloré guépier, chasseur en vol.

### Les forêts

L'exode rural ainsi que l'abandon progressif du pastoralisme sont deux facteurs fondamentaux qui expliquent pourquoi les boisements sont en nette régénération depuis un siècle.

Dans une évolution progressive, le chêne vert, puis le chêne pubescent, germent sous la protection du pin d'Alep puis le supplantent finalement.

Les chênaies constituées par beaucoup de chênes blancs sont considérées comme étant les plus matures alors que les chênaies riches en chêne vert verdissent les paysages toute l'année.

Le pin de Salzmann, rescapé de la forêt primitive méditerranéenne aujourd'hui relictuel sur les sites de Saint-Guilhem-le-désert

et d'Arboras, représente un hôte très prestigieux du Coeur d'Hérault.

Territoire de nombreux oiseaux comme le célèbre Circaète-jean-le-Blanc nichant à la cime des grands arbres, la forêt est également habitée de mammifères dont l'omniprésence du sanglier cause de nombreux dégâts visibles.

### Falaises et pentes rocheuses

La verticalité et un sol quasi inexistant font la particularité de ces milieux qui nécessitent que les plantes s'adaptent afin qu'elles puissent s'accrocher et résister à la sécheresse.

Certains végétaux, peu exigeants et souvent de petite taille, parviennent à pousser dans ces habitats comme le figuier ou le genévrier de Phénicie.

La faune la plus adaptée à ces milieux inaccessibles à l'homme sont les oiseaux et surtout les grands rapaces tels que le rare et majestueux aigle de Bonelli.

### Les grottes et cavités

Symbole du modelé karstique, les grottes forment des espaces vivants, complexes et fragiles. Le monde souterrain est un milieu fermé, obscur avec une hygrométrie élevée et une température constante d'environ 12 à 13°C.

Les grottes ont généralement un léger contact avec l'extérieur, notamment par les réseaux d'infiltration des eaux de pluies. Ainsi, des concrétions se forment par dépôt du calcaire présent dans l'eau qui suinte à travers les microfissures.

Soit les cavités servent simplement de refuge à certaines espèces, soit elles représentent un véritable habitat pour une faune cavernicole qui s'est adaptée aux conditions si particulières de ces milieux, comme les chauves-souris.

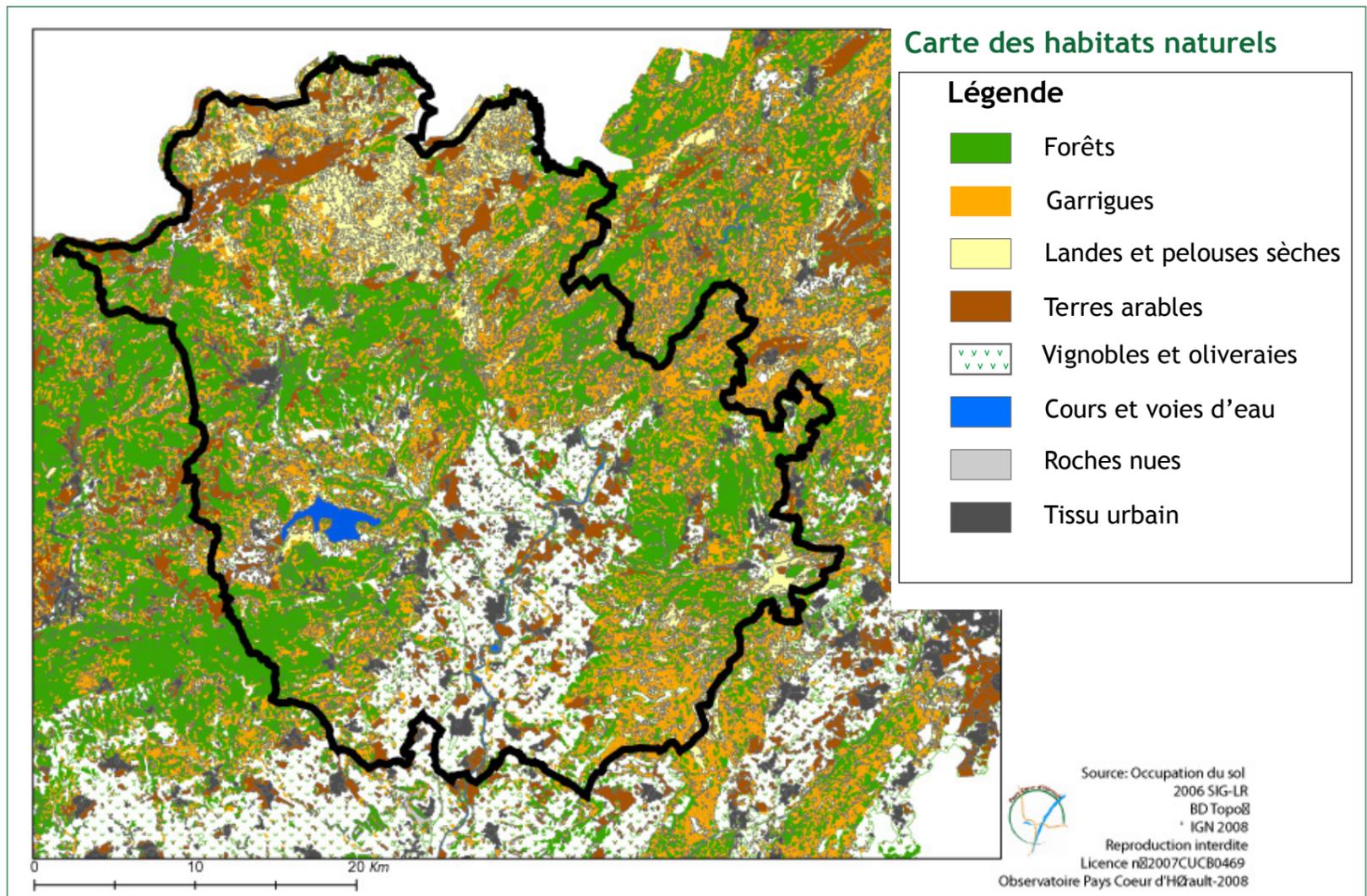


# Sites d'intérêt Pays

Les sites qui abritent des espèces floristiques et faunistiques remarquables seront localisés au travers des périmètres de protection du milieu naturel.

## Quelques espèces emblématiques

- Flore**  
 Forêts de Pins de Salzmann  
 Forêts domaniales de Parthages et de l'Escandorgue  
 Chênes verts et blancs  
 Buis, cade, genêt scorpion, figuier  
 Thym, romarin, sarriette, lavande, cistes  
 Nombreuses orchidées  
 Aphyllante de Montpellier  
 Brachypode rameux,...
- Faune**  
 Aigle de Bonelli  
 Cigale  
 Barbeau méridional  
 Ecrevisse à pattes blanches  
 Rainette méridionale  
 Veuve noire  
 Scorpion du Languedoc  
 Couleuvre de Montpellier  
 Lézard ocellé,...



## Ressources Bibliographiques

- Ouvrages**  
 - Philippe Martin et les Ecologistes de l'Euzière, «La nature méditerranéenne en France», Delachaux et Niestlé, Paris, 1997  
 - Philippe Martin, «La faune et la flore du centre de l'Hérault», Lodève, 1985  
 - Les amis de Saint-Guilhem, «Saint-Guilhem-le-Désert et sa région», Aniane, 2005  
 - Archives départementales et Office départementale d'action culturelle de l'Hérault, «Bois et forêts de l'Hérault», Montpellier, 1998
- Etudes**  
 - CPIE Causses Méridionaux, CREN Languedoc-Roussillon, CC Lodévois-Larzac, «Etude relative aux habitats naturels et à la biodiversité», 2001  
 - Syndicat mixte de gestion du Salagou, «Cadre naturel du site classé de la vallée du Salagou et du cirque de Mourèze», 2008
- Guides**  
 - CC Vallée de l'Hérault, «A la découverte des espaces naturels de la Vallée de l'Hérault», 2007

## Enjeux

### Forces

- Riche biodiversité avec présence de plusieurs espèces endémiques
- Présence de milieux ouverts, notamment sur le Causse
- Paysage verdoyant toute l'année par l'omniprésence du chêne vert (yeuse)
- Existence d'érudits locaux dans ce domaine sur le territoire du Pays (ex: Philippe Martin)

### Opportunités

- Faire prendre conscience aux élus de l'importance de préserver et de valoriser les milieux naturels, notamment les milieux ouverts (lien avec agriculture, éducation à l'environnement, dispositifs de protection,...)
- Harmoniser les données des habitats naturels sur l'ensemble du Pays

### Faiblesses

- Certaines plantations excessives (résineux) affectent la qualité des paysages et la biodiversité
- Développement du tourisme pas toujours en adéquation avec la préservation des espaces naturels (surfréquentation, piétinement,...)
- Ecologie souvent dissociée de la géologie alors que le minéral a une incidence fondamentale sur les milieux
- Qualité des études inégale selon les secteurs

### Menaces

- Risque de fermeture des milieux (arrêter de planter des espèces asphyxiantes)
- Attention à ne pas toujours divulguer au grand public les sites qui abritent des plantes très rares (risque de dégradation et d'arrachage)

Schéma directeur d'interprétation du patrimoine

Aymeric Henou

Mars-Septembre 2008

# Dispositifs de protection

Dans le souci crucial d'un développement durable efficace, la valorisation du milieu naturel nécessite en amont la protection et la sauvegarde de sa biodiversité.

De nombreux dispositifs ont ainsi été mis en place, alternant entre droit dur, où des réglementations environnementales sont mises en vigueur, et droit mou, conciliant développement économique et protection environnementale.

De multiples acteurs agissent à différents échelons, selon des intérêts parfois divergents mais qui au final ont tous un objectif commun : préserver le vivant.

## Les inventaires

### Les ZICO

L'inventaire des Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) recense les habitats des espèces les plus menacées d'oiseaux sauvages, selon la directive «Oiseaux» du 6 avril 1979. Elle a pour objet la protection des habitats permettant d'assurer la survie et la reproduction des oiseaux sauvages rares ou menacés, ainsi que la préservation des sites de reproduction, d'hivernage, de mue ou de migration.

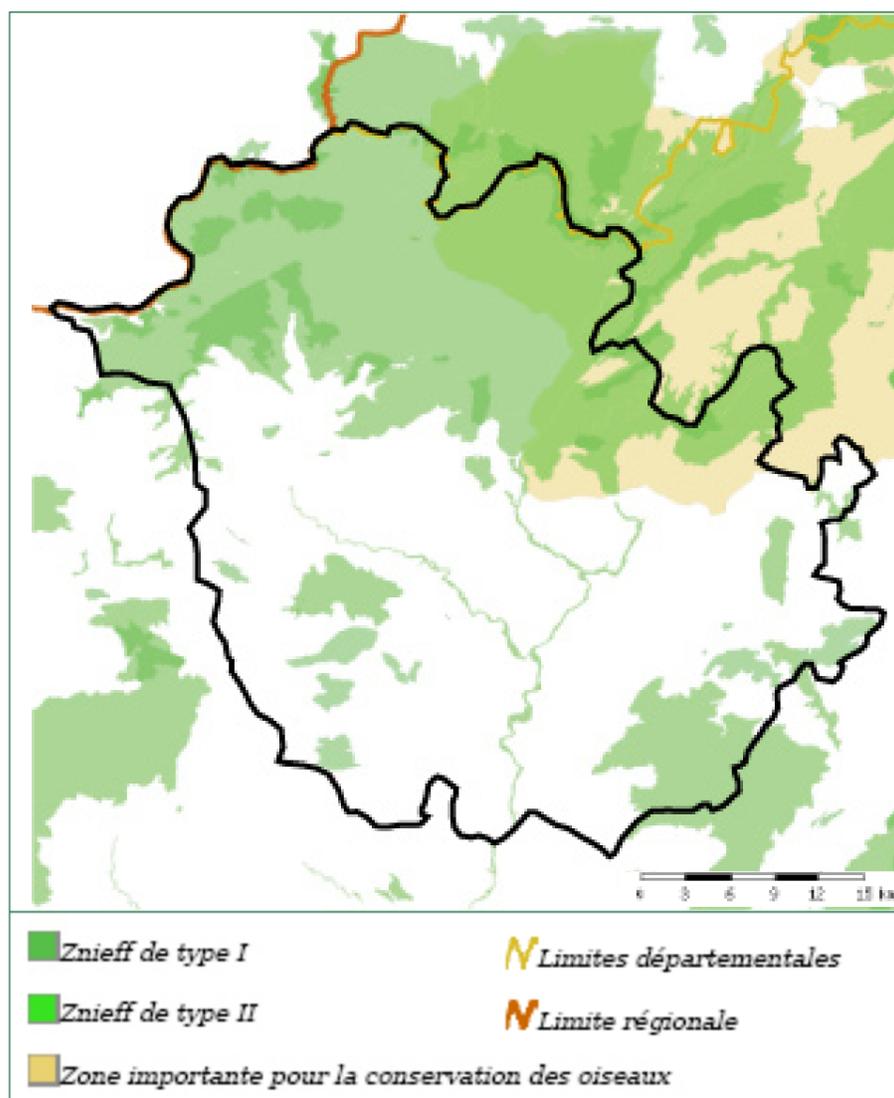


Cartes des 2  
ZICO du Pays  
Coeur d'Hérault

Source : DIREN L-R



## Carte des ZNIEFF et ZICO du Pays Coeur d'Hérault



Source : DIREN L-R

Arrangements : Aymeric Henou

### Les ZNIEFF

En 1980, le secrétariat de la faune et de la flore du Muséum National d'Histoire Naturelle a été chargé par le ministère de l'Environnement de coordonner l'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF). Cette démarche s'est généralisée à la France en 1982. On distingue deux types de zones :

Les zones de type 1, d'une superficie généralement limitée, sont caractérisées par la présence d'espèces protégées ou de milieux rares représentant un intérêt écologique majeur. Les impacts liés aux aménagements doivent y être limités.

Les zones de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe donc de respecter les grands équilibres écologiques.

Les ZNIEFF ne sont pas des protections réglementaires, par contre elles doivent être prises en compte dans le cadre de l'élaboration des plans locaux d'urbanisme.

### ZNIEFF Type I

Nom de la zone	Superficie (ha)
Corniche Sud de la Séranne	1364
Chaos dolomitique de Lauroux	1111,6
Chaos du Caylar et du Cros	903,5
Garrigue du Mas Dieu	738
Chaos dolomitique de Mourèze	616,9
Chaos dolomitique de Camp Rouch	616,5
Gorges de la Virenque et de la Vis en amont de Vissec	544,8
Bois du château-bas	540
Forêt de pins de Salzmann	480
Chaos dolomitique des Rives	418
Vallée du Pitrous	375,7
Chaos de la Pezade	371,9
Gorges de la Vis de Vissec à Navacelles	365
Roc Blanc	339,3
Pic de Vissou et du Vissounel	325,1
Chaos dolomitique de la Vacquerie	278,8
Cirque du bout du monde	245,4
Bocage du plateau de Roqueronde	235
Bois de Villeneuve	163,4
Reculée du Verdus	134
La Marette	130
Pic de l'Aramount	73,7
Plateau de Grézac	59,7
Col du Perthus	45
Haute vallée du ruisseau des Sièges	32,3
Hétraie de Romignières	30,7
Forêt de St-Pierre-de-la-Fage	30,7
Bois des Tourtres	22
Sotchs de Robert et de la Parade	21
Combe de la Clapasse	19
Forêt de pins Sylvestre de Soumont	13,9
Ripisylves de l'Aubaygues	11,2
Chapelle Saint-Genès	9,3
Ripisylve du Salagou et phragmitaie de l'Anse d'Arièges	7,8
Gisement fossile d'Aumelas	5,3
Parc du Ruisseau de Lacoste	3,4
Ripisylve du Reverigues	2,9
Cheminée volcanique du Salagou	1,3

### ZNIEFF Type II

Nom de la zone	Superficie (ha)
Causse du Larzac	26309
Ripisylve de l'Hérault	18393,8
Montagne de la Celette	5599,1
Plateau de l'Escandorgue	5577
Contreforts du Lodévois	4562,3
Monts de St-Guilhem-le-Désert	4506,6
Monts de St-Baudille	2091,5
Gorges de la Vis et de la Virenque	2016,9
Lac du Salagou	1619,5
Bois de la Rouvière	659,5
Bois du Puech Buissou	636,5
La Moure et le Causse d'Aumelas	590,5
Ravins du bois noir et du Mas Reynard	470,9
Ripisylve de la Lergue	289,6
Ravin de Lagamas	157,8
Gorges de l'Hérault et du Lamalou	36,7
Gorges du Coulazou	36



## Natura 2000

L'Europe s'est lancée dans la réalisation d'un ambitieux réseau de sites écologiques dont les deux objectifs sont :

- Préserver la diversité biologique
- Valoriser le patrimoine naturel

Le maillage des sites s'étend sur toute l'Europe de façon à rendre cohérente cette initiative. Le vol des oiseaux migrateurs rappelle que la nature et sa préservation n'ont pas de frontière.

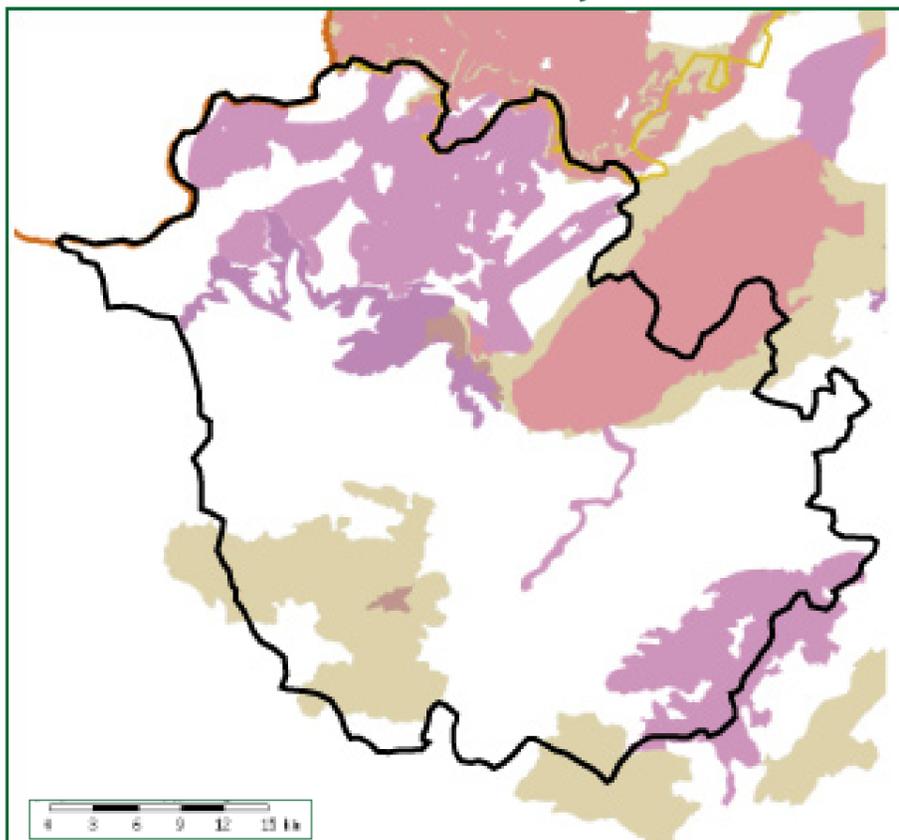
Les deux textes de l'Union les plus importants sont les directives «Oiseaux» (1979) et «Habitats» (1992). Les sites désignés au titre de ces 2 directives forment le réseau Natura 2000.

La directive «Oiseaux» propose la conservation des espèces d'oiseaux sauvages de l'Union Européenne en ciblant 181 espèces menacées. Plus de 3000 sites ont été classés par les Etats de l'Union en tant que Zone de Protection Spéciale (ZPS).

La directive «Habitat» établit un cadre pour la protection de la faune et de la flore sauvage ainsi que de leurs habitats au travers des Sites d'Intérêt Communautaire (SIC). Cette directive répertorie plus de 200 types d'habitats, 200 espèces animales et 500 végétales.

Le code de l'environnement précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L.414-1 à L.414-7 du Code de l'Environnement).

### Carte du réseau Natura 2000 du Pays Coeur d'Herault



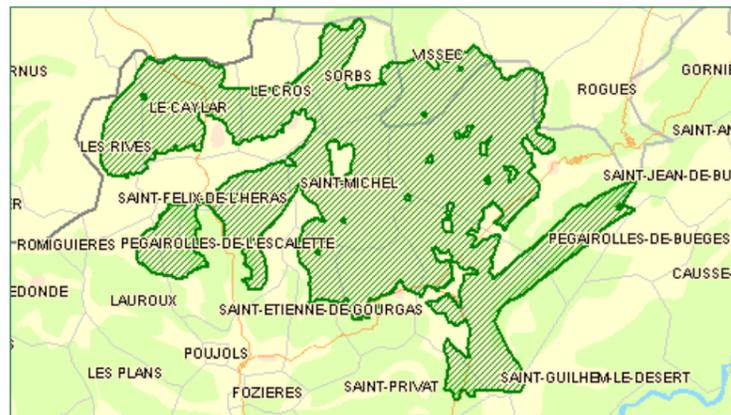
Source : DIREN L-R  
Arrangements :  
Aymeric Henou

- Zone de protection spéciale
- Proposition de sites d'intérêt communautaire
- Site d'intérêt communautaire
- Zone spéciale de conservation
- Limites départementales
- Limite régionale

### Causse du larzac

DOCOB Opérationnel  
Pilotage : Sous-préfet de Lodève  
Structure porteuse : CPIE causses méridionaux

Habitats (SIC)  
*Pelouses, landes et chauve-souris*



Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)

Composition du site de **26617 ha** (96% Hérault, 4% Gard)  
Pelouses sèches, steppes 65 %  
Landes, broussailles, recrus, garrigues 18 %  
Forêts caducifoliées 12 %  
Rochers intérieurs, éboulis rocheux 5 %

### Gorges de la Vis et cirque de Navacelles

Validation DOCOB prévue 1er semestre 2008  
Pilotage : DDAF Gard  
Structure porteuse : CPIE Causses Méridionaux  
SM Grand Site de Navacelles

Habitats (SIC)  
*Pelouses, landes et chauve-souris*  
Oiseaux (ZPS)  
*Grands rapaces et passereaux*



Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)

Composition du site de **20321 ha** (85% Gard, 15% Hérault)  
Pelouses sèches, steppes 40 %  
Forêts caducifoliées 15 %  
Landes, broussailles, recrus, garrigues 10 %  
Prairies améliorées 8 %  
Rochers intérieurs, éboulis rocheux 8 %

**Contreforts du Larzac**

Structure porteuse : CPIE Causses Méridionaux  
Proposition Habitats (pSIC)  
Sources pétrifiantes, rosalie des Alpes, chauves-souris



Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)

**Composition du site de 5398 ha**

- Pelouses sèches, steppes 32 %
- Landes, broussailles, recrus, garrigues 25 %
- Forêts caducifoliées 18 %
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux 5 %
- Prairies semi-naturelles humides 5 %
- Prairies améliorées 5 %
- Forêts de résineux 5 %

**Montagne de la Moure et Causses d'Aumelas**

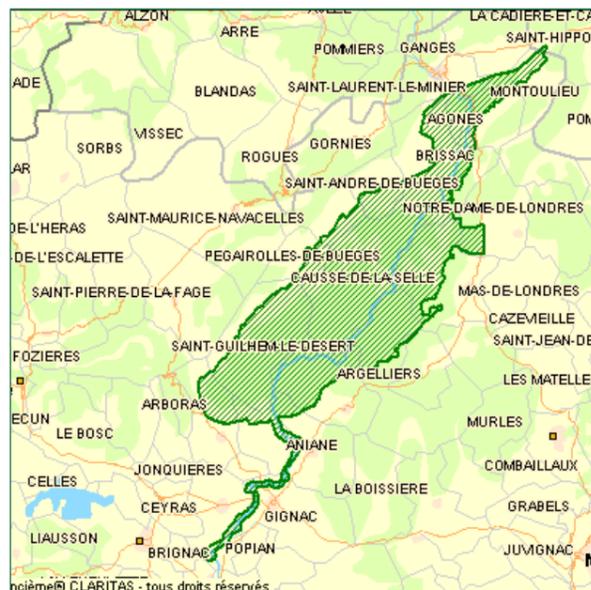
Structure porteuse : CC Vallée de l'Hérault  
Habitats (SIC)  
Pelouses et chauves-souris

**Composition du site de 9369 ha**

- Landes, broussailles, recrus, garrigues 45 %
- Forêts sempervirentes non résineuses 25 %
- Pelouses sèches, steppes 20 %
- Rochers intérieurs, Eboulis rocheux 7 %

**Gorges de l'Hérault**

Structure porteuse : CC Vallée de l'Hérault (???)  
Habitats (SIC)  
Cours d'eau, ripisylves, pinèdes à pin de Salzman, espèces aquatiques et chauves-souris  
Oiseaux (ZPS)



Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)

**Composition du site de 21376 ha**

- Landes, broussailles, recrus, garrigues 23 %
- Forêts de résineux 17 %
- Pelouses sèches, steppes 15 %
- Forêts caducifoliées 15 %
- Forêts mixtes 10 %

**Salagou**

Date arrêté ministériel désignation : 07/03/03  
Structure porteuse : SM de gestion du site du Salagou  
Oiseaux (ZPS)  
Rapaces



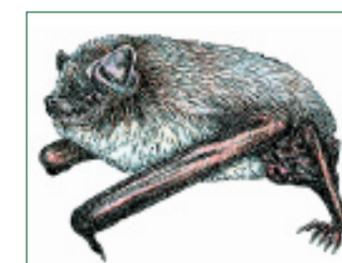
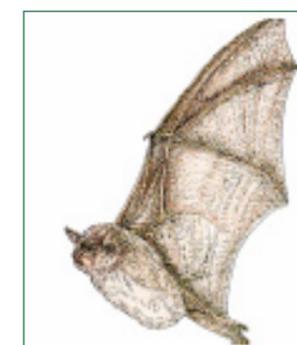
Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)

**Composition du site de 12854 ha**

- Landes, broussailles, recrus, garrigues 25 %
- Forêts sempervirentes non résineuses 15 %
- Pelouses sèches, steppes 15 %
- Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines) 11 %
- Autres terres arables 7 %



Source : [www.natura2000.environnement.gouv.fr](http://www.natura2000.environnement.gouv.fr)



**Mines de Villeneuve**

Proposition Habitats (pSIC)  
Chauves-souris  
Site de 253 ha

**Espèces d'intérêt communautaire justifiant la proposition de site :**

- grand Rhinolophe (haut)
- Murin de Capaccini (bas gauche)
- Minoptère de Schreibers (bas droite)

Source : document INEA (Sommières, 2005)





## Les acquisitions foncières

### Espace naturel sensible

L'article L.142-1 du Code de l'urbanisme affirme la compétence du Département «pour élaborer et mettre en oeuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles», «afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels».

Instituée par la loi du 18 juillet 1985, la taxe départementale des ENS, définie à l'article L.142-2 du Code de l'urbanisme, est l'outil fiscal de cette politique.

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Général de l'Hérault mène ainsi, en liaison avec l'Agence Foncière de l'Hérault, une politique d'acquisition foncière visant à ouvrir au public de formidables lieux de détente, de loisirs et d'apprentissage de la nature tels que des bâtisses agricoles, bastides, châteaux, manufactures, sites naturels, bases de loisirs... Plus orienté vers l'offre touristique que sur la véritable protection de ces espaces, le département de l'Hérault possède près de 6000 hectares aménagés répartis en une vingtaine de domaines départementaux ainsi qu'un Réseau Vert de 500 km.

4 domaines départementaux sont présents sur le Coeur d'Hérault.

- Lac du Salagou et son barrage
- Manufacture royale de Villeneuve
- Domaines départementaux de la Font du Griffon et des Lavagnes (relais étape du réseau vert)
- Domaine départementale de la Vernède (relais étape du réseau vert)

## Les protections réglementaires

### Réserve naturelle

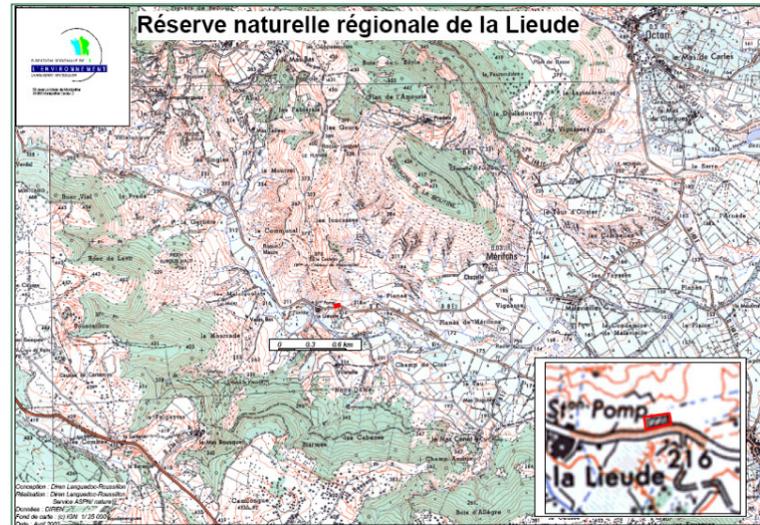
C'est la plus forte réglementation pour la protection de la nature en France. La loi du 10 juillet 1976 donne à ce système son statut définitif (cf.art. L.332-1 et suivants du Code Env.). Créée par un arrêté ministériel ou un décret du conseil d'Etat, elle a comme objectifs de préserver les espèces animales ou végétales et leurs habitats, les formations géologiques remarquables, et de permettre l'étude scientifique ou technique indispensable au développement des connaissances.

Sa gestion est confiée à une association, un établissement public, une collectivité territoriale, un propriétaire... Un plan de gestion visé par un conseil scientifique doit être établi et des gardes assermentés peuvent sanctionner en cas de non-respect des règles.

On dénombre 153 réserves naturelles établies par décret et 117 réserves naturelles régionales. La notion de réserves nationales et régionales date de 2002 (loi N° 2002-92 du 22 janvier art.24 et loi n°2002-276 du 27 février 2002 art.109 relative à la démocratie de proximité). Depuis 2002, le Conseil Régional peut classer comme réserve naturelle régionale les propriétés privées présentant un intérêt particulier pour la protection des milieux naturels.

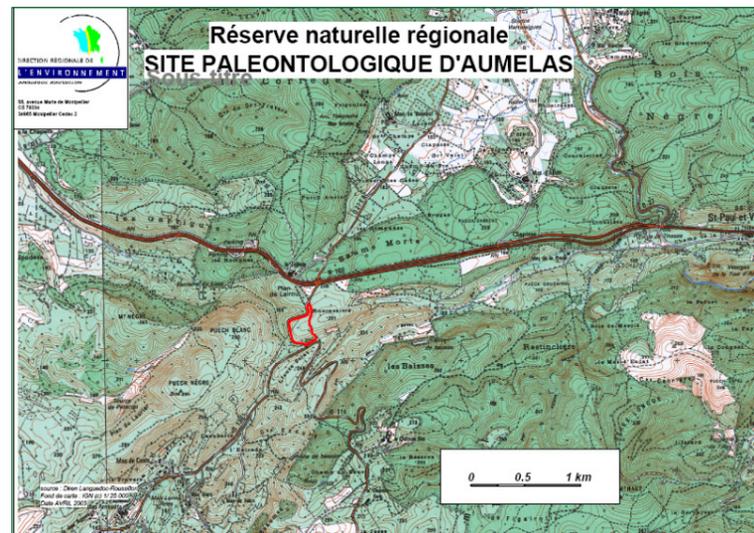
2 réserves naturelles régionales sont présentes sur le Coeur d'Hérault. Il s'agit de :

- La réserve naturelle régionale de la dalle de la Lieude créée en 1986 sur 0,52 ha



Source : DIREN L-R

- La réserve naturelle régionale du site paléontologique d'Aumelas créée en 1993 sur 5,03 ha



Source : DIREN L-R

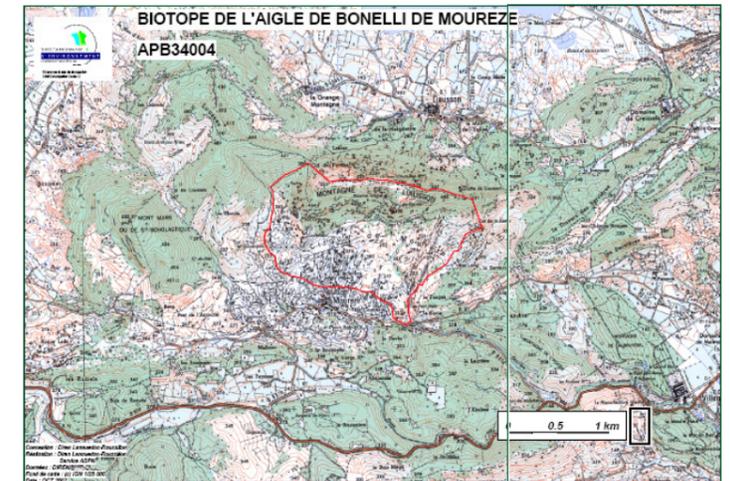
### Arrêté préfectorale de protection de biotope

Ces arrêtés créent une zone de protection de biotope nécessaire à la survie d'espèces protégées. Ils ont pour objectif la préservation des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie des espèces animales ou végétales protégées par la loi. Il existe à ce jour environ 600 arrêtés de biotope.

Régis par les articles L 411-1 et L. 411-2 du Code de l'environnement, les arrêtés de protection de biotope sont pris par le préfet de département. Cet arrêté établit, de manière adaptée à chaque situation, les mesures d'interdiction ou de réglementation des activités pouvant porter atteintes au milieu. Il s'agit d'une mesure de protection qui, par son caractère déconcentré, peut être rapide à mettre en place. Par contre, elle ne comporte pas de moyens spécifiques de suivi et de gestion des milieux.

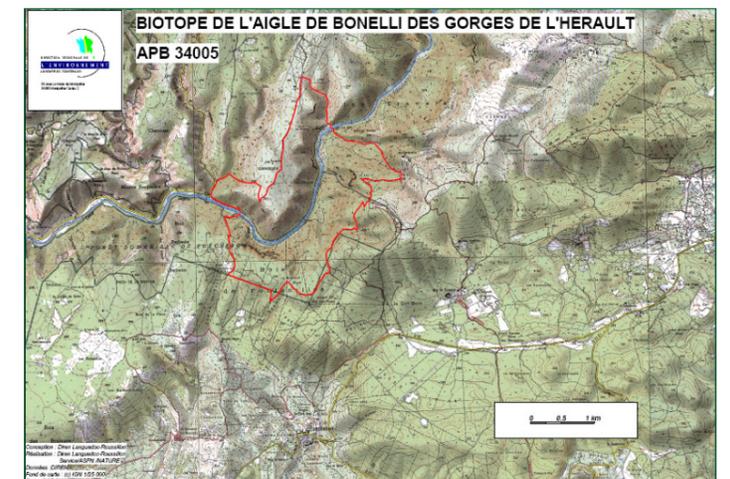
Deux arrêtés de biotope ont été mis en place sur le territoire, protégeant tous deux l'aigle de Bonelli :

- Biotope de l'aigle de Bonelli des gorges de l'Hérault (408 ha)



Source : DIREN L-R

- Biotope de l'aigle de Bonelli de Mourèze (197 ha)



Source : DIREN L-R

**Réserve biologique domaniale**

La présence en forêt de milieux ou d'espèces remarquables a conduit depuis 1973 à la création de réserves biologiques domaniales (en forêts domaniales) ou forestières (en forêts des collectivités locales). Elles font l'objet, depuis 1981, d'une convention entre les ministères chargés de l'Agriculture et de l'Environnement et l'Office national des forêts.

Leur objectif est principalement la préservation du patrimoine naturel remarquable et l'étude de la dynamique des écosystèmes. Au 31 décembre 2003, on dénombre 178 réserves biologiques en métropole (près de 24 500 ha). Les réserves biologiques sont de deux types : intégrales (public et opérations sylvicoles interdites) et dirigées (contrôle de l'accès au public et interventions sylvicoles limitées).

On dénombre une seule réserve sur le Cœur d'Hérault, à savoir la réserve biologique domaniale de la forêt de pins de Salzmann de Saint-Guilhem-le-Désert de 219,40 ha.

**Sites classés ou inscrits**

La loi du 2 mai 1930 s'applique aux sites et monuments naturels dont la conservation présente un intérêt général du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. À ce jour, plus de 2 700 sites sont classés et 5 100 inscrits en France.

Chaque département possède une liste des monuments naturels et des sites inscrits. C'est la commission départementale des sites, perspectives et paysages qui prend l'initiative de l'inscription. Le décret n° 98-865 du 23 septembre 1998 fixe les missions, la composition, le mode de désignation et les modalités de fonctionnement de cette commission.

L'inscription des sites est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'Environnement (Art. L.341-1, C.Env.) après avis des conseils municipaux concernés et de la commission départementale et après notification au propriétaire, dont le consentement n'est pas nécessaire.

Les effets du classement sont plus rigoureux que l'inscription, sans pour autant faire obstacle à tout projet. Aucune modification ne peut intervenir sans autorisation du ministre chargé des Sites. Cette autorisation spéciale est gage de la bonne insertion paysagère des projets envisagés.

Un site classé bénéficie en outre d'un plan de gestion élaboré notamment avec des paysagistes et des architectes, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés. Ce document a pour objet d'identifier des grands principes généraux en matière de protection et de mise en valeur des lieux. Ce plan de gestion n'a pas de caractère réglementaire ou obligatoire mais sert simplement de cadre de référence.

La procédure de classement peut se résumer ainsi :

Initiative de la demande de classement (collectivité, Etat, associations, commission des sites,...)auprès du ministère chargé des sites

Prise en considération de la demande par le ministre chargé des sites par rapport aux critères de classement (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque)

Préparation par les services de l'Etat d'un projet de délimitation du site, en concertation étroite avec les principaux partenaires (élus, associations, agriculteurs, forestiers,...)

Information des partenaires, recueil des avis, observations, mise au point du projet de délimitation

Arrêté préfectoral de la mise à l'enquête administrative

Enquête administrative préalable

Avis de la commission départementale des sites en présence des représentants des collectivités concernées

Transmission du projet de classement au ministère chargé des sites

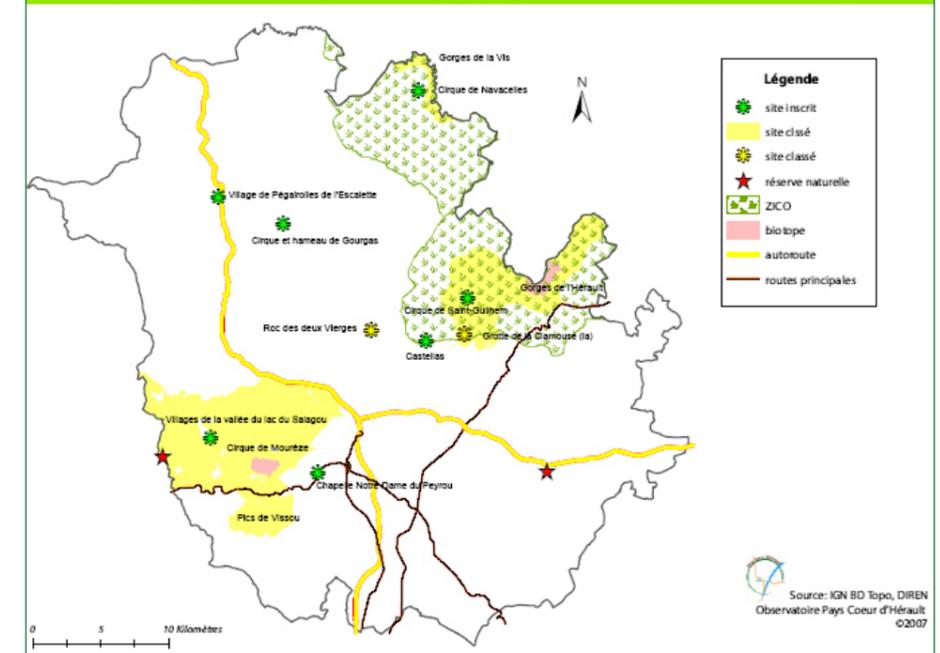
Mission d'inspection générale des sites

Avis de la commission supérieure des sites

Classement du site

**SITES CLASSÉS (7)**

- Roc des deux vierges (30/08/57)  
2,06 ha (Saint-Saturnin)
- Cirque de Navacelles et gorges de la Vis (08/12/83)  
1274,5 ha (Saint-Maurice-Navacelles)
- Abords du village de St-Guilhem-le-Désert et cirque de l'Infernet (25/09/92)  
396 ha (Saint-Guilhem-le-Désert)
- Gorges de l'Hérault (22/01/01)  
8871,4 ha (Aniane, Argelliers, Puéchabon, St-Guilhem, St-Jean-de-Fos)
- Pics de Vissou, Vissounet et leurs abords (20/03/02)  
1201,9 ha (Cabrières, Mourèze, Péret)
- Vallée et lac du Salagou, du cirque de Mourèze et leurs abords (21/03/03)  
9796 ha (Le Bosc, Celles, Clermont-l'Hérault, Lacoste, Liausson, Mériçons, Mourèze, Octon, Le Puech, Salasc, Valmascle)
- Grotte de la Clamouse (15/02/05)  
111,2 ha (Saint-Jean-de-Fos)

**Les espaces naturels classés et inscrits, biotope et ZICO en Pays Cœur d'Hérault****SITES INSCRITS (8)**

- Ormeau sur la place publique (18/03/41)  
0 ha (Fozières)
- Cirque et hameau de Gourgas (28/08/42)  
135,4 ha (Saint-Etienne-de-Gourgas)
- Castellias (30/07/43)  
3,9 ha (Montpeyroux)
- Chapelle Notre-Dame du Peyrou et ses abords (31/01/45)  
1,2 ha (Clermont-l'Hérault)
- Cirque de St-Guilhem et des gorges de l'Hérault (04/04/45)  
6,8 ha (Saint-Guilhem-le-Désert)
- Cité de Villeneuve (08/12/83)  
9,9 ha (Villeneuve)
- Village de Pégairolles-de-l'Escalette et ses abords (08/10/68)  
5,1 ha (Pégairolles-de-l'Escalette)
- Villages et hameaux de la vallée et des abords du lac du Salagou (23/09/03)  
284,8,36 ha (Le Bosc, Lacoste, Liausson, Mériçons, Mourèze, Octon, Le Puech, Salasc)



### Grands sites de France

Les sites classés majeurs confrontés à des problèmes de fréquentation touristique ou d'entretien, pour lesquels des décisions de gestion s'imposent peuvent bénéficier d'une «Opération Grand Site». Le Ministère de l'écologie et du développement durable encourage ainsi la création de plans de gestion contractuels et concertés.

Ces plans, mis en oeuvre par un comité de pilotage présidé par le préfet, visent à maîtriser la fréquentation et à améliorer la qualité de l'accueil tout en facilitant la découverte dans les meilleures conditions de préservation des lieux. Les OGS doivent aussi pouvoir favoriser le développement local en valorisant certaines activités, telles que les activités agricoles ou artisanales, qui ont façonné et entretiennent les paysages.

Pour conforter l'action des gestionnaires ayant achevé une OGS, l'Etat a créé le label «Grand Site de France». Seulement 4 grands sites possèdent ce label sur l'ensemble du territoire hexagonal (Aven d'Orgnac, Pont du Gard, Pointe du Raz, Sainte-Victoire).

### Grand Site de Navacelles

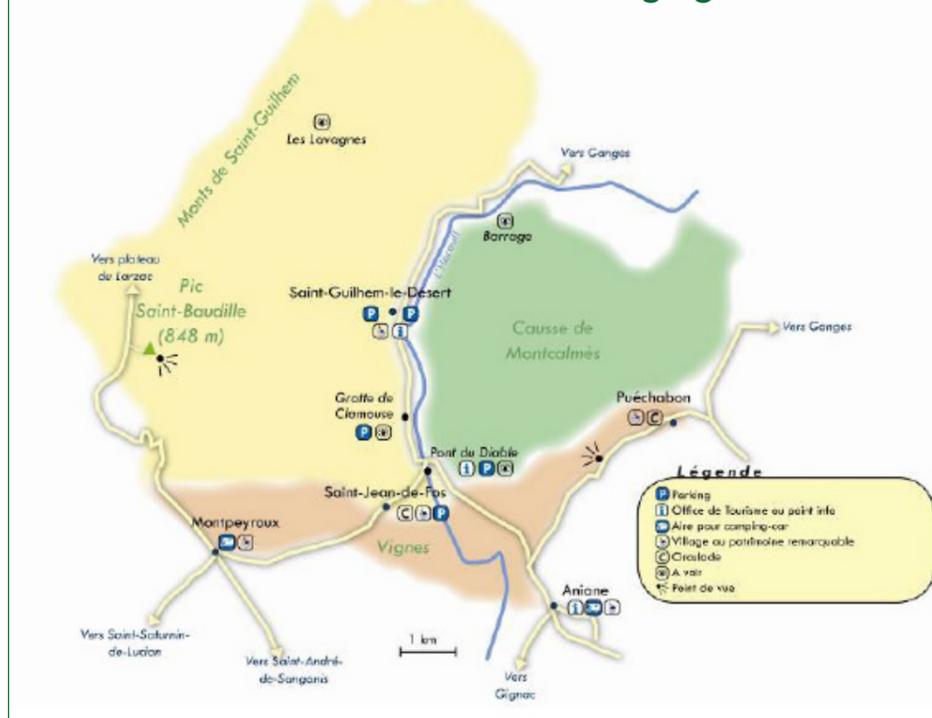
Portée depuis 2007 par le Syndicat Mixte du Grand Site de Navacelles, l'OGS ne se réduit pas au périmètre des sites classés et inscrits du Cirque de Navacelles, qui correspondrait à une vision réductrice. Il s'avère plus judicieux de retrouver le périmètre géographique des causses (Larzac Méridional, Blandas et Campestre) et des gorges de la Vis, répartis sur les départements de l'Hérault et du Gard.

Ce cadre permet une plus grande lisibilité et une plus grande cohérence territoriale. Cette dimension élargie s'avère être l'échelle la plus pertinente pour protéger les milieux naturels, gérer l'accueil, les flux de visiteurs et enfin, répartir équitablement les richesses par le développement économique de l'ensemble du territoire.

### Objectifs de l'Opération Grand Site de Navacelles

1. Protection, restauration, gestion des sites
  - 1.1. Inventaire et diagnostic du patrimoine culturel, naturel
  - 1.2. Restauration et mise en valeur du patrimoine du Grand Site, des bourgs et hameaux
2. Elaboration d'un projet économique durable
  - 2.1. Gérer et maîtriser les flux
  - 2.2. Organiser un tourisme durable
  - 2.3. Conforter le secteur agricole
3. Connaissance et suivi du Grand Site

### Carte du Grand Site de St-Guilhem et gorges de l'Hérault



Source : CC Vallée de l'Hérault

### Objectifs de l'Opération Grand Site St-Guilhem et gorges de l'Hérault

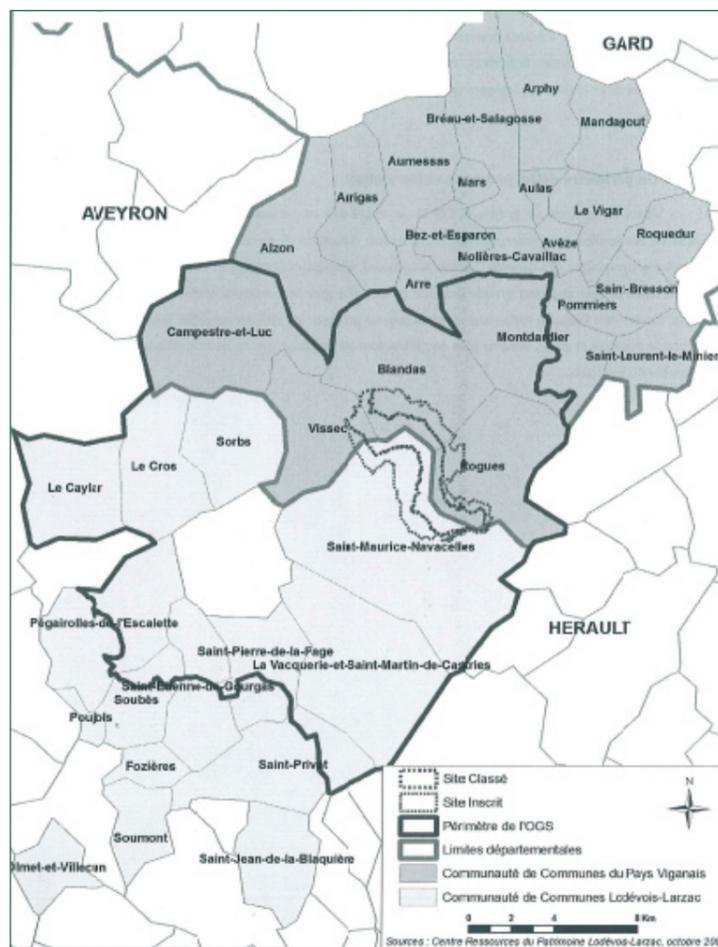
- Maîtriser la surfréquentation touristique en réorganisant les déplacements automobiles et le stationnement
- Valoriser les sites, monuments, paysages remarquables
- Protéger et ressourcer les espaces naturels et agricoles
- Améliorer l'accueil des visiteurs

Ces objectifs s'inscrivent dans une démarche de Développement Durable.

### Grand Site St-Guilhem-le-Désert et gorges de l'Hérault

Le périmètre du Grand Site couvre 10 000 hectares et comprend 5 communes : Aniane, Montpeyroux, Puéchabon, St-Guilhem-le-Désert, St-Jean-de-Fos. Le démarche Opération Grand Site a été lancée en 1991 par les élus locaux soutenus par le Ministère de l'Environnement. La structure porteuse du Grand Site est la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, qui possède une chargée de mission spécifique à la gestion de ce Grand Site.

### Carte du Grand Site de Navacelles



Source : SM Grand Site Navacelles

Ce Grand Site fait l'objet de multiples protections et reconnaissances : 800 ha de sites classés, inscription de l'abbaye de Gellone et du Pont du diable au patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, nombreux monuments historiques, un arrêté de protection de biotope, une réserve biologique domaniale, deux sites Natura 2000...

Les chiffres de fréquentation du site issus des résultats de l'enquête réalisée en 2006 sont évocateurs :

- une fréquentation annuelle estimée à 700 000 visiteurs.
- des pointes de fréquentation dans les gorges pouvant atteindre plus de 13 000 personnes par jour.
- un flot de visiteurs estimé à 250 000 visiteurs dans l'abbaye de Gellone et au Pont du diable.

# Bilan milieu naturel

## Géologie

Un patrimoine géologique exceptionnel sur l'ensemble du Coeur d'Hérault avec une diversité extraordinaire sur un espace restreint représentée par les 4 ères géologiques ainsi que des sites patrimoniaux remarquables comme les ruffes et basaltes du Salagou, les cirques de Mourèze, de Navacelles, du Bout-du-Monde ou encore la dalle de la Lieude et les chaos dolomitiques du causse du Larzac

## Topographie

Diversité paysagère et nombreux panoramas remarquables, notamment sur l'ensemble de la zone de piémonts, offerts par la situation du Coeur d'Hérault en tant qu'espace carrefour entre la bordure méridionale du Massif Central et la plaine de l'Hérault

## Hydrologie

Présence de 2 Grands sites de France (gorges de la Vis et de l'Hérault à Navacelles et St-Guilhem-le-Désert) et d'un site classé (lac du Salagou) dont le patrimoine est fortement lié à l'eau. Intérêt également patrimonial pour la vallée de la Lergue et le réseau souterrain karstique du causse du Larzac qui refait parfois surface sous la forme de résurgence (moulin de la Foux)

## Climatologie

Climat méditerranéen, bien que plus contrasté sur les causses et piémonts que dans la plaine de l'Hérault, globalement chaud et sec au fort taux d'ensoleillement favorable au tourisme (héliotropisme) et aux activités de pleine nature malgré des problèmes récurrents de sécheresse en période estivale et de crues dévastatrices lors des épisodes orageux d'intersaison

## Pédologie

Les sols du Coeur d'Hérault sont dans l'ensemble basiques (terrains calcaires), peu épais avec un horizon unique au-dessus de la roche-mère. Squelettiques voir absents sur les rochers, ils peuvent prendre de l'épaisseur dans les dolines et poljés comblées d'argile. Certains sols (sols rouges du Salagou, grésou dans les chaos dolomitiques) donnent des aspects pittoresques au paysage et constituent une véritable richesse patrimoniale

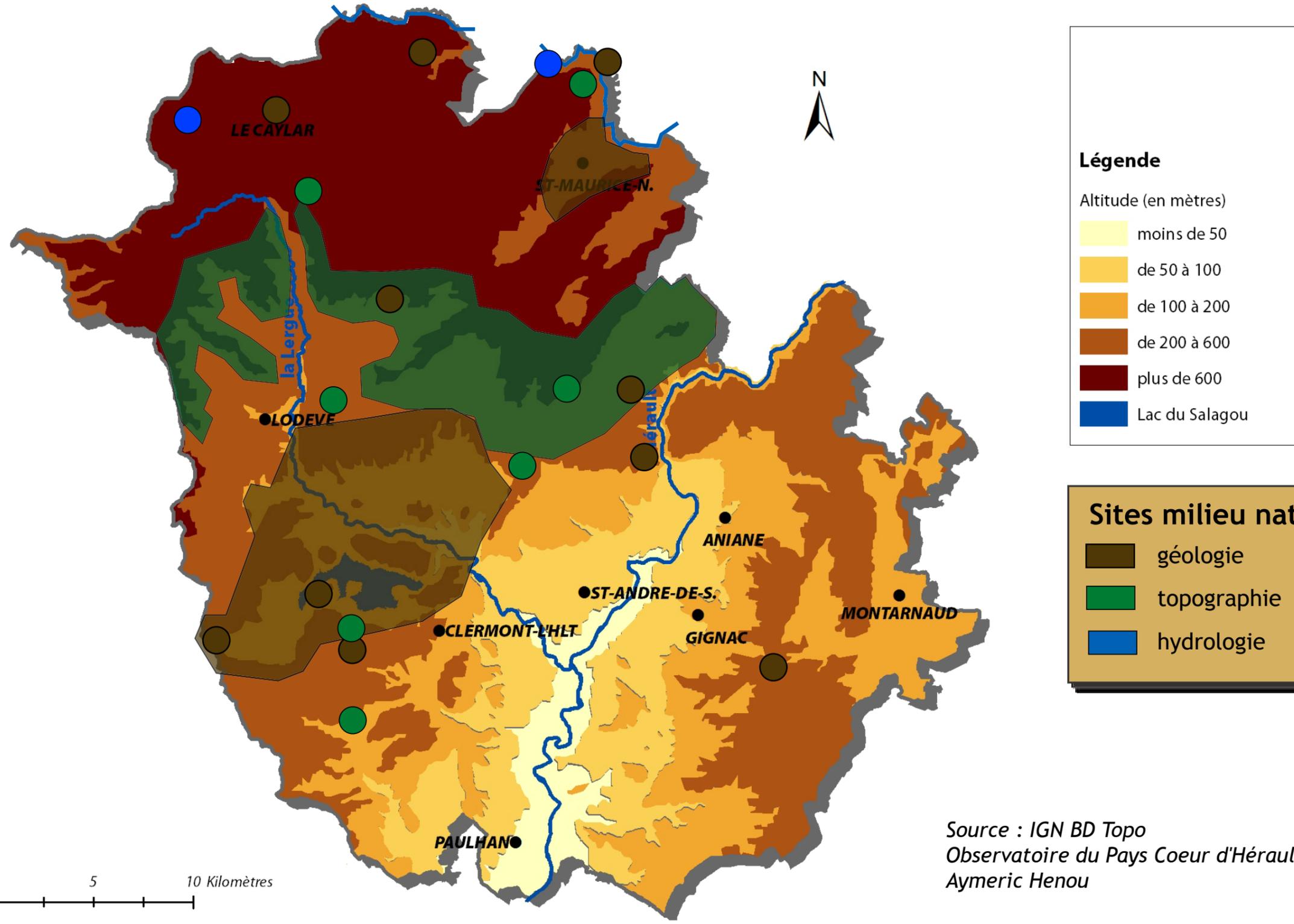
## Ecologie

Les espèces floristiques et faunistiques présentes sur le territoire du Pays Coeur d'Hérault sont de type méditerranéennes. Six habitats remarquables aux aspirations différentes les accueillent et constituent des biotopes riches et diversifiés (rivières sources et berges, pelouses sèches, garrigues, forêts, falaises et pentes rocheuses, grottes et cavités)

## Dispositifs de protection

De nombreux dispositifs ont été mis en place, alternant entre droit dur, où des réglementations environnementales sont mises en vigueur (réserve naturelle, réserve biologique domaniale, arrêté préfectoral de protection de biotope, sites inscrits et classés), et droit mou, conciliant développement économique et protection environnementale (natura 2000, inventaires ZNIEFF et ZICO, espaces naturels sensibles). De multiples acteurs agissent à différents échelons, selon des intérêts parfois divergent, mais qui au final ont tous un objectif commun : préserver le vivant.

## Carte synthétique des sites naturels recensés



0 5 10 Kilomètres